



VILLE DE SAINT-LAURENT DU MARONI

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE DE SAINT-LAURENT DU MARONI 2007-2009

Sommaire

Annexe 1 – Eléments de diagnostic : Saint-Laurent du Maroni : un développement incontestable, un avenir incertain.....	- 3 -
Annexe 2 – Cartographie des territoires prioritaires.....	- 32 -
Annexe 3a – Plan d'action : une réalité territoriale contrastée, des stratégies opérationnelles différenciées.....	- 36 -
Annexe 3b – Programme opérationnel.....	- 55 -
Annexe 4 – Dispositif de pilotage et d'animation	- 89 -

Sommaire

I. Les paramètres du développement.....- 5 -

A. Saint-Laurent du Maroni, pôle de convergence - 5 -

1. Capitale du fleuve Maroni et de l'Ouest.....- 5 -
 - a) Saint-Laurent du Maroni, 1^{ère} ville du fleuve- 5 -
 - b) Ville-centre de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais.....- 6 -
2. Passage vers Albina et le Suriname.....- 6 -
 - a) Ville-frontière et terre d'immigration- 6 -
 - b) Porte ouest sur la grande région.....- 6 -

B. Une croissance démographique et urbaine soutenue - 7 -

1. Un accroissement constant de la population- 7 -
 - a) Des taux de natalité très importants.....- 7 -
 - b) Une population étrangère et pluriethnique importante- 8 -
2. Des extensions urbaines massives et une priorité donnée au logement.....- 9 -
 - a) Création et densification de secteurs urbanisés.....- 9 -
 - b) Logements et relogements, moteurs de la croissance urbaine- 10 -

II. Les facteurs de déséquilibre.....- 12 -

A. Des enjeux sociaux et économiques incontournables - 12 -

1. Des programmes à poursuivre et à intensifier.....- 12 -
 - a) L'éducation et la réussite éducative pour tous- 12 -
 - b) L'accès aux soins et la santé publique.....- 15 -
2. Des « chantiers » à préciser et structurer.....- 18 -
 - a) Le développement de l'activité et l'emploi.....- 18 -
 - b) La sécurité et la citoyenneté- 24 -

B. Une cohésion urbaine à construire - 29 -

1. Un paysage urbain très contrasté.....- 29 -
 - a) Une typologie des secteurs urbanisés (bourg, quartiers, villages)- 29 -
 - b) Des quartiers en retard de développement.....- 30 -
2. Des aménagements et des équipements insuffisants- 30 -
 - a) Des aménagements et des espaces publics insuffisants- 30 -
 - b) Une très forte carence d'équipements structurants et de proximité- 30 -

I. Les paramètres du développement

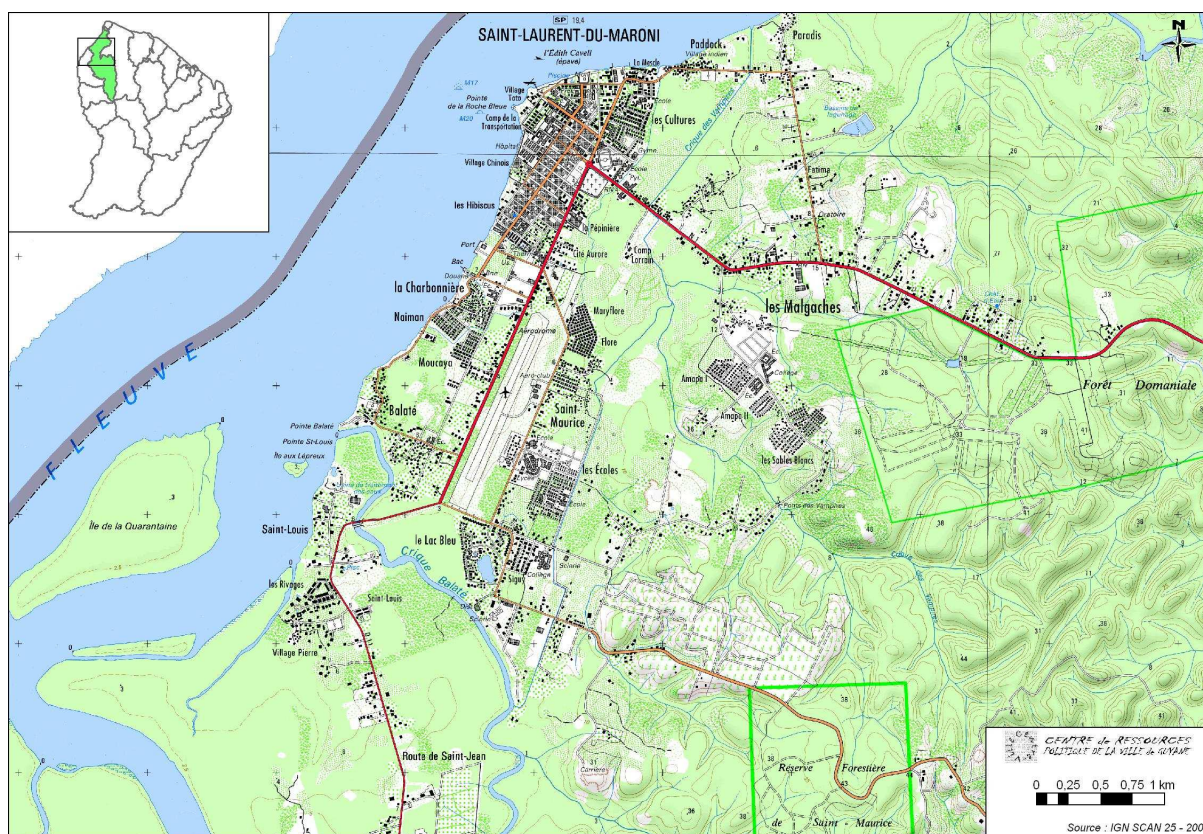
A. Saint-Laurent du Maroni, pôle de convergence

1. Capitale du fleuve Maroni et de l'Ouest

a) Saint-Laurent du Maroni, 1^{ère} ville du fleuve

Capitale administrative et commerciale de l'Ouest guyanais située à 260 kilomètres de Cayenne, la sous-préfecture de l'Ouest est baignée par le fleuve Maroni qui fait office de frontière entre la Guyane et le Suriname. Avec ses 520 kilomètres de long, le Maroni est le plus grand fleuve guyanais et l'un des plus actifs, jouant le rôle d'autoroute pour les populations noirs marrons et amérindiennes qui peuplent ses rives. La pirogue reste le principal moyen de transport de la région.

Véritable carrefour, Saint-Laurent du Maroni représente ainsi le poumon économique et le principal pôle urbain du bassin du Maroni. La ville constitue le réceptacle des flux de populations du fleuve, attirées par la concentration des services de santé, administratifs, commerciaux et la politique soutenue de développement social (offre de logements, accès aux soins, scolarité,...). Elle est également un point de rupture de charge dans le transport fluvio-routier en même temps qu'un point de rencontre de différents modes de vie.



b) Ville-centre de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais

La Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais regroupe 8 communes¹ dont cinq réparties sur la rive française du fleuve Maroni, deux longeant la côte Atlantique et une plus au Sud du continent, accessible uniquement par voie aérienne, soit au total une superficie de 50 277 km² (environ 60% du territoire guyanais). Dans cet espace vaste et hétérogène où vit environ un quart de la population guyanaise, Saint-Laurent du Maroni représente le pôle d'appel pour cet ensemble.

	Population (1990)	Population (1999)	% 90-99	Moyens d'accès
Saint-Laurent	13 616	19 221	3,90%	Fleuve et route
Mana	4 945	5 443	1,08%	Route et fleuve
Grand Santi	1 786	2 853	5,38%	Fleuve et air
Papaïchton	750	1 645	9,16%	Fleuve
Apatou	2 451	3 630	4,45%	Fleuve
Maripasoula	1 748	3 699	8,72%	Fleuve et air
Awala-Y.	630	884	3,87%	Route et mer
Saül	63	155	10,91%	Air
CCOG	25 989	37 553	4,17%	-
Guyane	114 678	157 213	3,57%	-

Source : INSEE RGP 90-99



2. Passage vers Albina et le Suriname

a) Ville-frontière et terre d'immigration

La perméabilité de la frontière et l'attractivité du territoire entraînent des dynamiques difficilement maîtrisables. Les populations vivent depuis longtemps de part et d'autre du Maroni. Les mouvements journaliers sont fréquents. Certaines familles sont même scindées entre les deux rives. La circulation informelle des biens (stupéfiants, or, carburant, denrées alimentaires) et des personnes, difficilement quantifiables par nature, prend des proportions importantes dans la commune.

Par ailleurs, la guerre civile qui a fait rage au Suriname au milieu des années 1980 a entraîné un afflux de migrants. Une partie de cette population a été accueillie dans des camps de réfugiés avec le statut de « personnes provisoirement déplacées du Suriname » (PPDS), le reste s'étant installé dans la ville et sa périphérie. A la fermeture des camps en 1992, un grand nombre d'entre eux sont demeurés sur le sol guyanais et se sont établis dans des zones d'habitat spontané. Cette situation a provoqué des désordres dans l'organisation de la ville et l'apport qu'a représenté l'arrivée massive de nouvelles populations a entraîné des transformations rapides et de grandes ampleurs : augmentation de la population, modification des pratiques sociales, renouvellement culturel et repli communautaire.

b) Porte ouest sur la grande région

Le statut de ville frontalière et les écarts de niveaux de vie entre la Guyane et les Etats de la région² confèrent à Saint-Laurent du Maroni une forte attractivité qui en fait un lieu de passage, d'échanges mais aussi un lieu de fixation temporaire ou définitif pour les migrants des pays voisins et de la Caraïbe.

¹ Awala-Yalimapo, Apatou, Grand-Santi, Mana, Maripasoula, Papaïchton, Saint-Laurent du Maroni et Saül

² Selon l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), le produit intérieur brut par habitant de la Guyane représentait en 2002 treize fois celui du Suriname, quinze fois celui du Guyana et trente-neuf fois celui d'Haïti.

Unique pôle urbain structuré entre Paramaribo et Cayenne, Saint-Laurent du Maroni est à la fois destination et étape pour les personnes et les marchandises originaires ou en transit via le Suriname et la ville d'Albina, située en face de Saint-Laurent du Maroni.

Frappée de plein fouet par la guerre civile, la ville d'Albina a connu un déclin économique et politique qui l'a vidée de ses forces vives. Aujourd'hui, Albina « renaît de ses cendres » et connaît un développement économique soutenu comme l'atteste la croissance fulgurante des commerces. Cette croissance est due en partie aux habitudes de consommateurs saint-laurentais qui viennent s'approvisionner à moindre coût au Suriname. De façon schématique, les populations du fleuve s'installent à Saint-Laurent du Maroni pour bénéficier des avantages sociaux et consomment à Albina. Cet exemple parmi d'autres illustre l'interdépendance qui existe entre les deux rives.

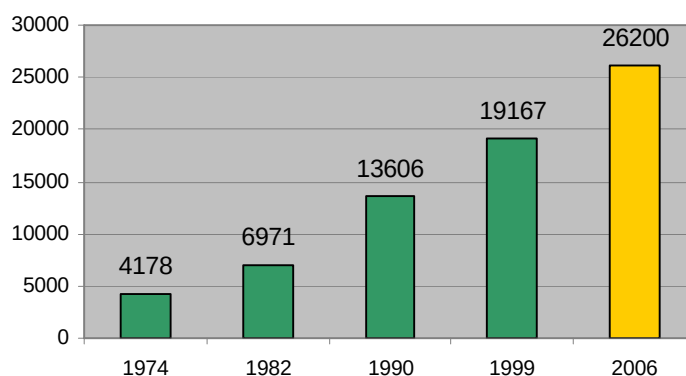
B. Une croissance démographique et urbaine soutenue

1. Un accroissement constant de la population

a) Des taux de natalité très importants

- Une population qui a presque doublé en 15 ans

Evolution de la population de 1974 à 1999



Depuis le milieu des années 1980, Saint-Laurent du Maroni connaît une croissance démographique très soutenue. Selon le RGP 1999, la population s'élevait à 19 167 habitants contre 13 606 en 1990, soit une augmentation de +41%. Le taux annuel moyen de croissance pendant la période inter-censitaire (90-99) est de 3,90%, l'un des plus élevés au monde. Il résulte de la conjonction d'une fécondité élevée, d'un faible taux de mortalité et d'un solde migratoire important.

Le solde naturel est de loin le plus fort contributeur à cette croissance, la natalité étant stimulée par une population jeune et un niveau de fécondité très important. Le taux de natalité est ainsi le plus élevé des départements français (31‰ contre 12,7‰ en métropole). Le nombre des accouchements pratiqués à Saint-Laurent du Maroni a doublé entre 1998 et 2005, passant de 1 000 à 2 000 accouchements, une partie des patientes étant de nationalité surinamaïse et en situation irrégulière. Dans le même temps, la position frontalière avec le Suriname induit toujours des migrations qu'il est difficile de contrôler et d'estimer.

Les estimations actuelles de l'INSEE situent la population communale autour de 26 200 habitants. Compte tenu des dynamiques à l'œuvre, les prévisions engagées s'orientent entre 45 000 et 60 000 habitants en 2015 à Saint-Laurent du Maroni, soit un apport de 20 000 à 40 000 habitants.

Cette pression démographique exceptionnelle révèle les défis auxquels est aujourd'hui confrontée la commune, notamment en matière de constructions d'équipements scolaires et de logements. Certaines années, la commune doit créer deux groupes scolaires. En plus de construire des classes, il faut aussi des moyens pour assurer leur entretien et leur fonctionnement. Le défi quantitatif se double d'un défi qualitatif : comment maintenir la qualité du service public face à cette inflation des besoins ? Les besoins induits créent une situation d'urgence et une logique de rattrapages sectoriels à très court terme annihilant toute approche globale territorialisée. La charge financière qui incombe à la commune est d'autant plus difficile à assumer que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), versée par l'Etat, est calculée en fonction du nombre d'habitants recensés par l'INSEE en 1999. Cette pression sur les finances communales entrave le développement économique et social du territoire, dont l'économie est déjà fragile.

- L'extrême jeunesse de la population

Cette explosion démographique se traduit par une population extrêmement jeune : plus de la moitié des habitants de Saint-Laurent du Maroni a moins de 20 ans (60% ont moins de 25 ans) et, sur l'ensemble du Maroni, la moitié de la population a moins de 15 ans. En revanche, seuls 4,2% de la population a plus de 60ans.

b) Une population étrangère et pluriethnique importante

44 % de la population est étrangère à Saint-Laurent du Maroni, contre 30% sur le territoire guyanais. Compte tenu de la situation géographique de la commune, les $\frac{3}{4}$ de la population étrangère sont originaires du Suriname. Sont également représentées des populations originaires de Haïti (13%), du Brésil, du Guyana, de la Chine et de Sainte-Lucie.

De même, la pluriethnicité reste une caractéristique dominante de la population de la ville. Les quatre communautés principales, qui se différencient très fortement sur les plans du mode de vie, de l'organisation sociale et familiale, des systèmes culturels, des traditions et de la langue, sont les Noirs Marrons, les Créoles, les Amérindiens et les Métropolitains. Aujourd'hui, le poids démographique de la communauté créole diminue dans la ville, avec une tendance du groupe noir marron à devenir majoritaire.

Cette population pluriethnique se côtoie sans vraiment se mélanger. La modification de la distribution communautaire de la société saint-laurentaise fragilise la cohésion sociale. Aujourd'hui, la ville semble fonctionner sur la cohabitation de groupes communautaires distincts sans pour autant développer une identité partagée. On retrouve des quartiers très différenciés quant à leur occupation et à la typologie de l'habitat. L'installation d'un nouvel équilibre ne peut se faire que dans la durée et sur une base stabilisée.

2. Des extensions urbaines massives et une priorité donnée au logement

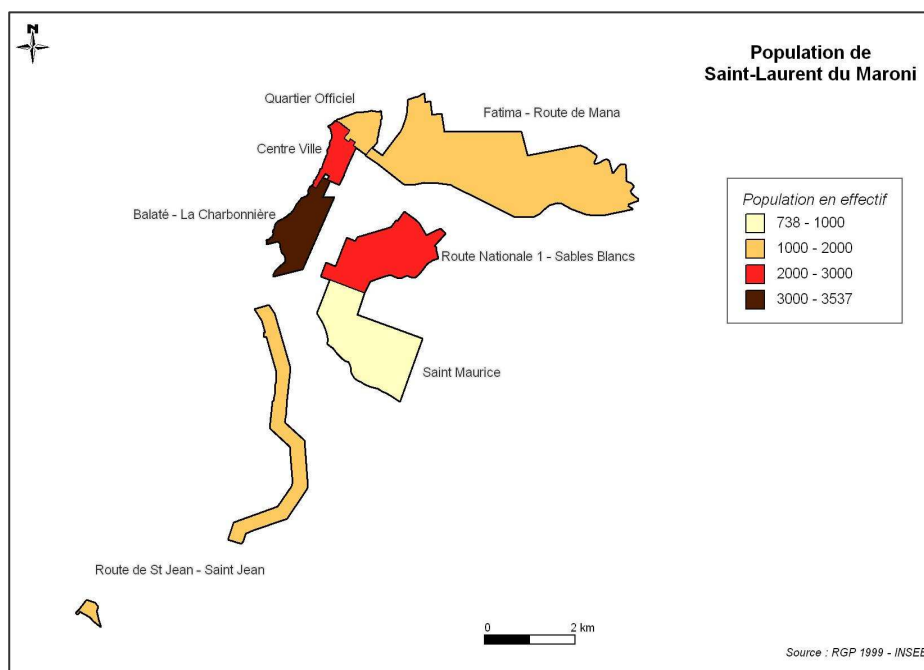
a) Création et densification de secteurs urbanisés

L'urbanisation de la ville s'amorce avec l'installation des structures pénitentiaires et l'arrivée massive de bagnards dans la deuxième partie du 19^{ème} siècle. Ville carcérale, Saint-Laurent du Maroni s'organise alors autour du Camp de la Transportation, de l'hôpital, de la caserne de gendarmerie et du quartier officiel qui abrite l'essentiel des bâtiments liés à l'administration pénitentiaire.

A la fermeture du bagne en 1946, la ville se limite au centre-ville historique. L'ensemble des grands axes structurants est cependant déjà en place. Entre 1950 et 1980, l'urbanisation se développe principalement le long de ces axes et du fleuve de façon diffuse et discontinue dans un rayon d'une dizaine de kilomètres.

En relation avec la croissance démographique importante et l'afflux massif de populations du fleuve et de réfugiés venus s'installer de façon spontanée sur les berges du fleuve, des opérations de Résorption de l'Habitat Insalubre marquent dans les années 80 et 90 l'apparition de nouveaux pôles urbains secondaires en périphérie du bourg (quartiers de la Charbonnière, des Sables Blancs et des Ecoles). Ces quartiers connaissent par la suite une densification massive et comptent aujourd'hui parmi les quartiers les plus peuplés de la ville (cf cartographie)

Aujourd'hui, le projet d'extension de la commune prévoit la création d'un pôle urbain fort sur le secteur de Saint-Maurice Centre à travers la programmation d'une Zone d'Aménagement Concerté. Ce projet d'envergure complètera la première périphérie du centre historique de Saint-Laurent-du-Maroni, sur son orientation sud entre les quartiers des Ecoles et du plateau des Sables Blancs. Occupant une surface équivalente à 30% de l'agglomération, il planifie la construction de près de 2000 logements.



Quartiers ³	Population (1999)	% de la population
Balaté - La Charbonnière	3 537	18%
Centre Ville	2 739	14%
Quartier Officiel	1 634	9%
RN 1 - Sables Blancs	2 090	11%
Saint-Jean et la route	1 238	6%
Saint Maurice	738	4%
Fatima - Route de Mana	1 665	9%
Autres quartiers	5 526	29%
Saint-Laurent du Maroni	19 167	100%

Source : INSEE RGP 99 - OLT

b) Logements et relogements, moteurs de la croissance urbaine

La forte croissance démographique de Saint-Laurent du Maroni a des conséquences sur le marché du logement qui constitue ainsi le principal moteur de la croissance urbaine. Entre 1999 et 2004, la moyenne annuelle de constructions de logements déclarés est de 247 par an (soit un cinquième des logements neufs déclarés en Guyane). L'évolution durant cette période montre une tendance à la baisse (156 logements en 2004)⁴ alors même que la demande est en pleine expansion.

• Les caractéristiques du parc de logements

Selon le recensement de 1999, le parc de logement se caractérise comme suit :

- ⇒ 5 250 logements dont 4 526 résidences principales
- ⇒ 7 logements sur 10 sont des maisons individuelles
- ⇒ 53% des logements correspondent à de l'habitat traditionnel (maison en bois et cases)
- ⇒ 1 logement sur 3 ne dispose pas de l'eau courant, 1 sur 5 pas de l'électricité
- ⇒ 52% des résidences principales sont occupés par leur propriétaire, dont plus de la moitié sont installés de façon illicite sur des parcelles qui ne leur appartiennent pas.

En matière de logements, la conjoncture conduit à des situations préoccupantes :

- ⇒ la surpopulation : du fait de la jeunesse de la population et de la présence importante de familles nombreuses, le surpeuplement concerne 1 787 logements soit 39 % des résidences principales. Près de 76 % d'entre-elles (1 358) sont en surpeuplement accentué (logement comptant deux pièces de moins que le nombre de personnes qui l'occupent). Ces derniers constituent 30 % du parc des résidences principales.
- ⇒ les constructions illicites : en 1999, la commune compte environ 1 100 logements illicites. En quatre ans, le nombre passe à 1350 logements (4 725 personnes concernées), soit une augmentation de 22%.⁵
- ⇒ les marchands de sommeil
- ⇒ l'insalubrité : proportionnellement au parc de résidences principales, 16% des logements seraient touchés par l'insalubrité⁶

³ Il s'agit du découpage par quartiers de l'Observatoire Local des Territoires prioritaires de la politique de la ville

⁴ Source : Fichier SITAL, DDE Guyane, 2004

⁵ ARUAG, DDE « Les zones d'habitat illicite sur le littoral guyanais : recensement et analyse », août 2004

⁶ CODRA, DDE « L'habitat en Guyane, Monographies communales », janvier 2006

- **La politique de Résorption de l'Habitat Insalubre**

La politique de résorption de l'habitat insalubre (RHI)⁷ conduite par la commune a joué un rôle prépondérant dans la construction urbaine et marque le paysage résidentiel de la ville par la production en quantité de logements. Les démarches de RHI engagées sur la commune depuis 1990 ont ainsi abouti aux relogements de plus de 300 familles en situation régulière dans des logements situés dans les espaces périphériques. Environ 500 logements insalubres ont été éradiqués, principalement sur les berges du Maroni. Cependant, le choix de sites éloignés combiné avec l'impossibilité de compléter les programmes de RHI par des programmes d'équipement, d'aménagement et d'animations suffisants a placé les habitants de ces quartiers dans une situation difficile.

- **La déficience de l'offre de logement**

Jusqu'à présent, la politique de logement s'est pratiquée dans l'urgence, avec la construction de LES et de lotissements sans projet d'ensemble. Les opérations, peu réfléchies en amont, n'ont pas permis ou peu de faire de la mixité. Outre la qualité des programmes, le quantitatif pose également question. La commune manque de logements et les délais de livraison sont souvent très longs. L'offre locative sociale est ainsi particulièrement faible. En 2005, on recense 485 logements locatifs sociaux, ce qui représente à peine plus de 10% du parc des résidences principales (16,5% en Guyane). A contrario, l'accession sociale (LES) s'est davantage développée sous forme de lotissements en périphérie de la ville. La demande est pourtant forte, à la fois dans le logement social et le logement intermédiaire. A la fin 2003, le bassin d'habitat de la ville enregistrait 1300 demandes de logement locatif social, soit une demande qui constitue 250% du parc actuel.

La production de logements constitue ainsi plus que jamais un enjeu majeur pour la commune de Saint-Laurent du Maroni, l'augmentation de l'offre sociale et intermédiaire constituant la nécessité première. Il s'agit de maîtriser et diversifier les développements de l'habitat, en mettant en œuvre notamment des opérations efficaces d'éradication de l'insalubrité.

⁷ Des dispositifs RHI ont été mobilisés (Charbonnière, Sables Blancs, Ecoles) et sont actuellement projetés (Village Chinois, Saint-Jean et l'îlet Portal, le centre-ville).

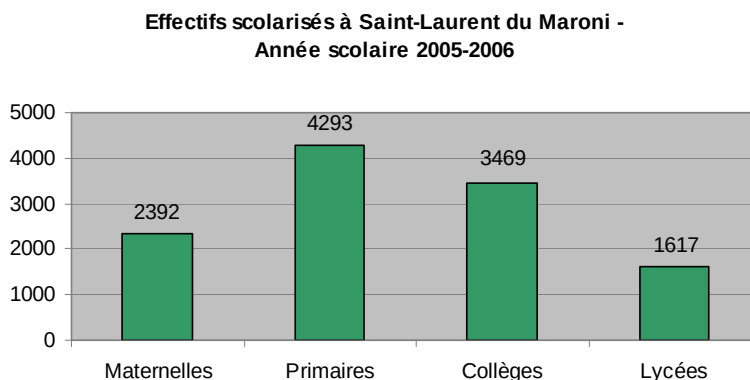
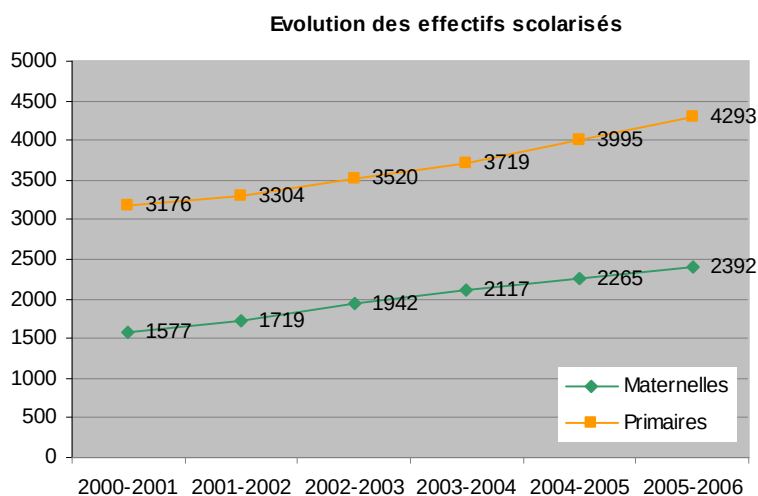
II. Les facteurs de déséquilibre

A. Des enjeux sociaux et économiques incontournables

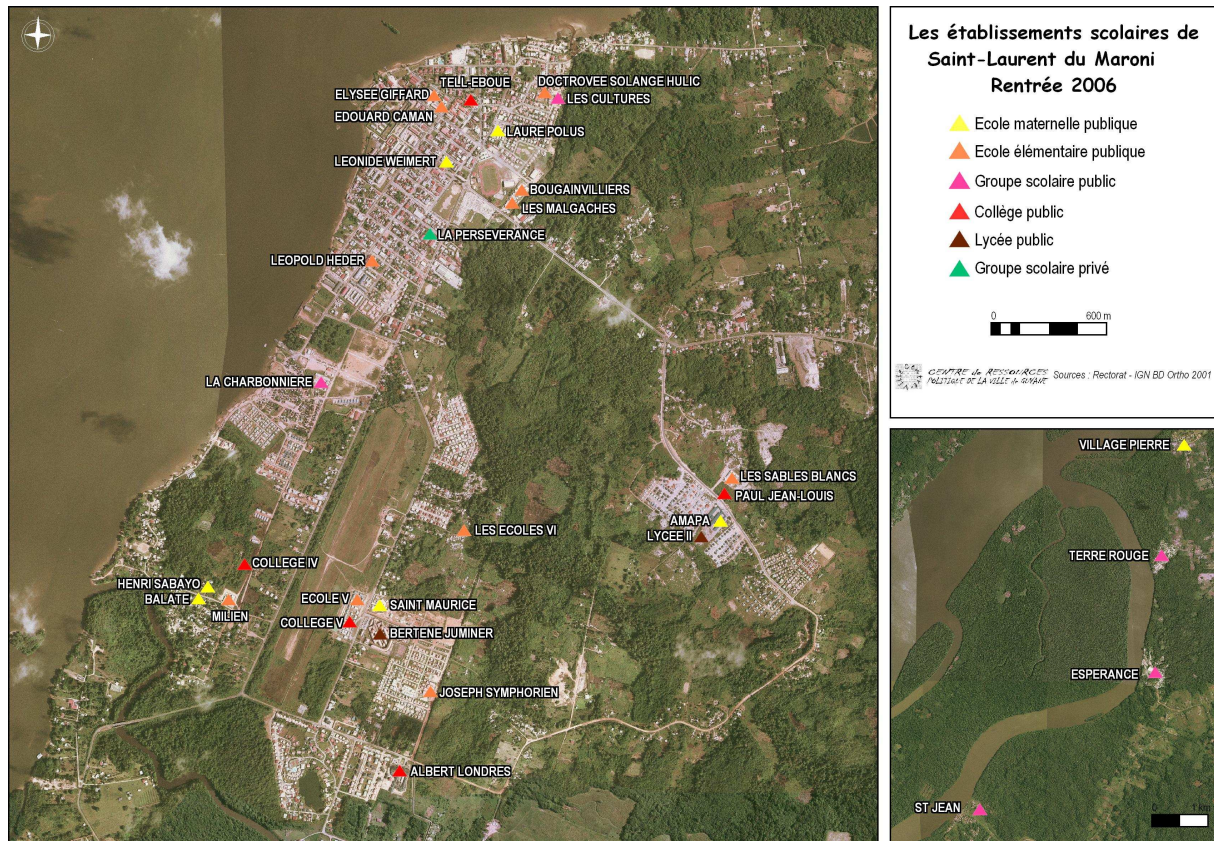
1. Des programmes à poursuivre et à intensifier

a) L'éducation et la réussite éducative pour tous

- Une explosion des effectifs scolaires



Les effectifs scolaires en 2005 sont de l'ordre de 12 000 élèves, soit à peu près la moitié de la population communale. Pour accueillir ces élèves, la commune compte 5 collèges, 2 lycées, 14 écoles élémentaires publiques et 1 privée, 9 maternelles. Tous ces établissements sont classés en Zone d'Education Prioritaire.



Pour faire face à la croissance démographique exceptionnelle (taux de croissance de +35% en 5 ans pour les effectifs dans le primaire), les collectivités locales sont confrontées à la construction de nouveaux établissements et de nouvelles classes chaque année. Les dépenses dans le domaine de l'éducation sont très importantes pour la commune puisqu'elles absorbent 25% en investissement et 22% en fonctionnement du budget municipal, hors rémunération des personnels.

- Des freins à la réussite éducative

- *la non-scolarisation*

Malgré les efforts consentis par les acteurs publics ces dernières années, un décalage persiste entre l'offre et la demande, l'absorption de l'ensemble des populations potentiellement scolarisables dans le système scolaire n'étant pas efficiente. La construction des équipements ne rattrape jamais la croissance démographique. Il subsiste ainsi des enfants et des jeunes qui ne sont toujours pas scolarisés à Saint-Laurent du Maroni. La dispersion de la population sur le territoire communal et la faiblesse du réseau de transports en commun associé à une faible motorisation des ménages constituent également un obstacle à la scolarisation des enfants mais aussi à la vie scolaire et extrascolaire (temps de transports, participation aux activités périscolaires,...).

- *la barrière linguistique*

L'arrivée incessante d'enfants non francophones et le fait que le français ne soit pas la langue maternelle de nombreux élèves freinent la réussite scolaire au vu des méthodes d'enseignement proposées.

- *des représentations culturelles différentes*

Les représentations de l'école sont différentes selon les communautés. Les familles ne donnent pas toujours pas de l'intérêt et du sens à l'école. Ainsi, l'implication des parents dans le parcours scolaire de

leurs enfants est rendue difficile, d'autant plus que les parents rencontrent des difficultés de communication dues à leur non francophonie.

Dans sa configuration actuelle, le système éducatif ne satisfait pas aux exigences quantitatives et qualitatives induites par la croissance et les caractéristiques spécifiques de la population. Les enfants et les adolescents rencontrent souvent des difficultés scolaires, résultant en partie de facteurs liés à leur environnement social, culturel et familial. Il en découle des niveaux scolaires très en dessous des moyennes guyanaises et nationales et de nombreux enfants ne savent pas lire à l'entrée en collège. A la rentrée 2005 en classe de CM2, près d'un 1 enfant sur 2 en moyenne à Saint-Laurent du Maroni a 1 an de retard et 12% 2 ans de retard.

Evaluation en CE2 Score global en français			Evaluation en CE2 Score en mathématiques			Evaluation en 6 ^{ème} Score global en français			Evaluation en 6 ^{ème} Score global en mathématiques		
SLM	Guyane	National	SLM	Guyane	National	SLM	Guyane	National	SLM	Guyane	National
31,83%	40,83%	72,36%	32,14%	38,08%	70,85%	18,40%	30,20%	58,45%	24,5%	37%	63,92%

Source : Rectorat

- Les dispositifs locaux de réussite éducative

L'implication de la politique de la ville dans la thématique « éducation » est importante et ancienne. Elle a permis non seulement la mise en place de nombreuses actions mais également le développement d'un réseau d'acteurs spécialisés portant ces actions.

Plusieurs dispositifs et actions de réussite éducative et expérimentations intervenant sur les trois temps «famille – école - loisirs » ont ainsi été mis en œuvre avec l'ensemble des acteurs locaux (Etat, collectivités locales, associations, parents d'élèves, syndicats) pour pallier aux déficiences du système éducatif.

- *le Contrat Educatif Local (CEL)*

Coordonné par le Service Politique de la Ville, le CEL concerne 1 000 élèves des écoles élémentaires sur 5 000. Les activités périscolaires du CEL laissent ainsi de côté une grande partie des enfants de la commune, notamment les moins favorisés (problème de l'éloignement et des transports). L'absence de lieux pouvant accueillir ce type d'activités dans les quartiers est un frein évident. Plusieurs associations locales (APEESSLM, EPEOG, Mama Bobi, Meki Wi Libi Naa Wan, CCL, COSMA, ADNG, OCCE)) interviennent dans le cadre du CEL en proposant différents types d'activités : soutien scolaire, activités sportives et culturelles, modules de transmission des savoirs et savoir-faire culturels. Pour autant, les moyens font aujourd'hui défaut pour assurer le pilotage du dispositif. Ce dernier est aujourd'hui à reprendre sur de nouvelles bases assurant l'accès à tous aux activités (localisation, transport, horaires, lien avec la scolarité, etc...).

- *Le Programme de Réussite Educative (PRE)*

Une Equipe de Réussite Educative (ERE) est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2007 et touche un public de 300 élèves défavorisés issus uniquement du cycle primaire. La coordination du programme est portée par l'Education Nationale et le Service Politique de la Ville.

- *Des activités périscolaires directes hors CEL*

Elles sont pratiquées par l'intermédiaire d'enseignants bénévoles et de l'APEESSLM au sein d'établissements scolaires (Sables Blancs, Caman et Saint-Jean).

- *Une expérience linguistique* sur l'apprentissage des langues maternelles dès l'école maternelle (Terre-Rouge), afin de vérifier si la structuration langagière en langue maternelle améliore l'apprentissage de façon générale. La DRAC a accordé un financement de trois ans à cette expérience dont le bilan n'est pas encore tiré.

- *Accompagnement des parents* : pour sensibiliser les parents non francophones à être de meilleurs partenaires de l'éducation, des activités sont dispensées par l'intermédiaire des associations : accueil des familles et point d'écoute, cours de français,... Elles s'appuient sur des traducteurs et interprètes qui jouent le rôle de relais.

- Un *Réseau Ambition Réussite* mis en place autour de 4 collèges

- Enfin, une *Mission Générale d'Insertion* (MGI) et un *Cycle d'Insertion Professionnelle par Alternance* (CIPPA) de l'Education Nationale permettent, pour les plus de 16ans, de prévenir les sorties sans qualification et de préparer à l'entrée dans une formation qualifiante

LA REUSSITE EDUCATIVE : PERSPECTIVES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Outre les enjeux purement quantitatifs particulièrement prégnants dans l'Ouest guyanais, la politique de la ville doit veiller à :

- ⇒ Poursuivre et intensifier les actions mises en œuvre, en les recentrant davantage pour les publics issus des quartiers prioritaires
- ⇒ Favoriser le déroulement des activités péri et extrascolaires au sein des établissements scolaires
- ⇒ Développer l'accompagnement scolaire, et notamment l'aide à la parentalité
- ⇒ Expérimenter des actions nouvelles adaptées au contexte local
- ⇒ Renforcer le partenariat avec l'Education Nationale et la collectivité et articuler les différents dispositifs entre eux

b) L'accès aux soins et la santé publique

• Des indicateurs de précarité

	Saint-Laurent		CCOG		Guyane	
Population par type d'allocation	4 674		7 394		34 787	
Minimum social (RMI, RSO, ...)	2 627	56%	4 269	58%	16 824	48%
Aide au Logement (AL)	552	12%	625	8%	10 562	30%
Aide à la garde d'enfants	32	1%	40	1%	469	1%
Aide à l'entretien des enfants (allocations familiales)	3 425	73%	5 377	73%	22 994	66%

Source : CAF 2004

Sur la commune de Saint-Laurent du Maroni, le taux de chômage est très élevé (près de 43% contre une moyenne guyanaise de 30%) et le nombre de personnes en précarité ne cesse d'augmenter.

En 2004, Saint-Laurent du Maroni compte 4 674 allocataires de la CAF, dont plus de la moitié sont bénéficiaires d'un minimum social. Cette proportion est plus élevée que le reste du département, synonyme d'une plus forte précarité des revenus. Par contre, les allocations au logement ne sont que faiblement distribuées (12% des allocataires), ce qui peut s'expliquer par la dégradation du parc de logements, la location sans attribution de compteur individuel ou encore les logements non déclarés.

Plus de 50% des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête menée par l'Atelier Santé Ville de Saint-Laurent du Maroni bénéficient de la CMU ou de la CMUC et 9% sont sans couverture sociale⁸. Par ailleurs, de nombreux logements sont spontanés, souvent illégaux et parfois insalubres avec les risques sanitaires qui en résultent.

- Une situation sanitaire préoccupante

Les indicateurs sanitaires⁹ en Guyane et à Saint-Laurent du Maroni sont préoccupants et touchent de nombreuses problématiques. L'indice comparatif de mortalité générale (élimination de l'effet de l'âge) est de 137 pour la Guyane contre 100 pour la France. La plupart des naissances surviennent après une grossesse non désirée et le nombre de mères de moins de 18 ans atteint 640 par an en Guyane, ce qui représente 8% du nombre total d'accouchements (0,5% en métropole). La mortalité infantile s'élève à 17‰ en 2005 (7,5‰ en métropole). De façon globale, l'espérance de vie en Guyane est plus courte de 4 ans par rapport au reste du territoire français.

De grandes problématiques de santé publique sont présentes telles que les pratiques additives (consommation de stupéfiants notamment crack, alcoolisme et polytoxicomanie), les grossesses précoces chez les jeunes filles, les maladies infectieuses dont le VIH Sida actuellement à l'état endémique et diverses IST, une recrudescence de la tuberculose, la dengue et le paludisme ainsi que les souffrances psychiques.

- **Un accès aux soins difficile**

Les personnes en situation précaire rencontrent des difficultés d'accès aux soins (42% des personnes interrogées¹⁰) en raison d'un cumul de facteurs : une offre de soins déficiente avec une carence de professionnels et d'équipements, une concentration de l'offre sur le centre-ville, un manque d'informations sur les lieux de soins et les possibilités de prise en charge, un encombrement des urgences de l'hôpital, des problèmes financiers.

Par ailleurs, la représentation de la maladie et des soins est différente selon les communautés. L'usage des médecines traditionnelles ancestrales demeure toujours ancré dans les coutumes. Le recours à la médecine classique et aux soins est alors tardif, souvent lors de l'apparition de complications ou à des stades terminaux. Or, l'appartenance communautaire est un facteur important de lien social et de transmission d'informations. Les habitants interrogés font part d'un manque de communication sur les problématiques de santé et l'accès aux droits des malades et d'une inadaptation de la plupart des messages d'information existant.

⁸ Cette enquête de diagnostic menée en juillet 2006 par l'Atelier Santé Ville de Saint-Laurent du Maroni concerne un échantillon de 314 individus répartis sur l'ensemble des quartiers de la commune (environ 30 personnes par quartiers)

⁹ Les données sont issues du diagnostic du Plan Régional de Santé Publique (PRSP) 2006-2008

¹⁰ Enquête ASV (juillet 2006)

- **La mise en œuvre d'un Atelier Santé Ville**

L'Atelier Santé Ville (ASV), mis en place en 2006 et porté par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville, constitue le cadre opérationnel d'une démarche territoriale pour le développement de projets de santé publique au niveau local. Sa première mission a consisté par un diagnostic à identifier au niveau local les besoins spécifiques des publics en situation de vulnérabilité et les déterminants de l'état de santé liés aux conditions de vie (habitat, logement, emploi, éducation, ressources). L'analyse des besoins a permis de définir des axes prioritaires d'interventions : l'éducation à la santé, la prévention, la santé communautaire, l'accès aux soins pour tous, la santé mentale ainsi que la coordination des différents acteurs de santé.

Concernant ce dernier point, l'ASV a une fonction d'animation locale et constitue ainsi un outil pertinent pour initier une démarche partenariale forte des acteurs de santé sur la commune. En effet, des partenariats informels entre professionnels, associatifs et institutionnels existent sur la commune, mais demeurent toutefois fragiles. Globalement, les rôles, missions et programmes d'action de chacun sont peu connus. Il en découle une orientation difficile des usagers vers la structure adaptée, parfois un chevauchement des prises en charges, une redondance de certaines actions et une perte d'efficacité dans la mise en place de certains programmes.

SANTÉ ET ACCÈS AUX SOINS : PERSPECTIVES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Comme le préconise l'analyse des besoins réalisés par l'ASV, l'accent est à mettre sur :

- ⇒ L'accès aux soins pour tous, en s'appuyant notamment sur la mise en place de permanences d'accès aux soins
- ⇒ L'éducation à la santé et la prévention (VIH, conduites à risque,...)
- ⇒ La prise en compte de la dimension culturelle (santé communautaire)
- ⇒ La santé mentale
- ⇒ Le développement d'une meilleure coordination entre les acteurs de santé publique

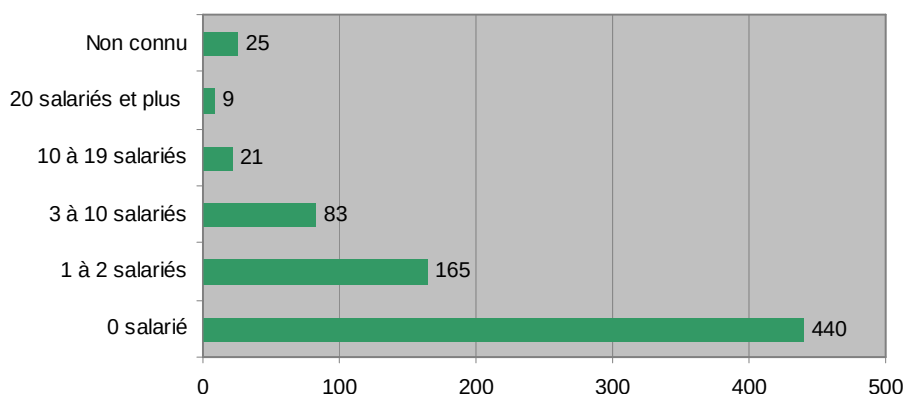
2. Des « chantiers » à préciser et structurer

a) Le développement de l'activité et l'emploi

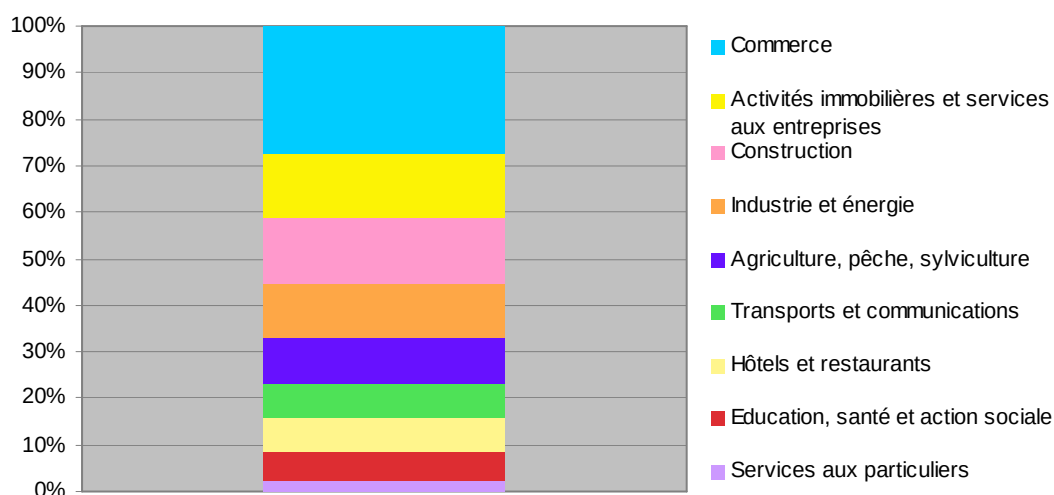
- Les caractéristiques de la dynamique économique locale

L'activité économique de Saint-Laurent du Maroni résulte essentiellement du secteur public. La capitale de l'Ouest guyanais dispose en effet de plusieurs structures administratives qui sont les principaux employeurs de la commune. Selon la Direction du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, la ville compte aujourd'hui environ 2 500 fonctionnaires (Hôpital, Education Nationale, Mairie et les différentes administrations de l'Etat et du Département) pour 1 500 emplois salariés dans le privé et 700 emplois aidés.

Répartition des établissements selon l'effectif



Répartition des établissements par secteur d'activité



Le tissu économique de la commune rassemble un potentiel de 743 entreprises¹¹ (sont exclus les administrations et le secteur de la fonction publique). Il reste fortement dominé par les micro-entreprises¹² (92%), une part importante n'employant aucun salarié.

¹¹ Répertoire SIRENE – INSEE Novembre 2006

¹² Moins de 10 salariés selon la recommandation de la Commission Européenne concernant la définition des PME

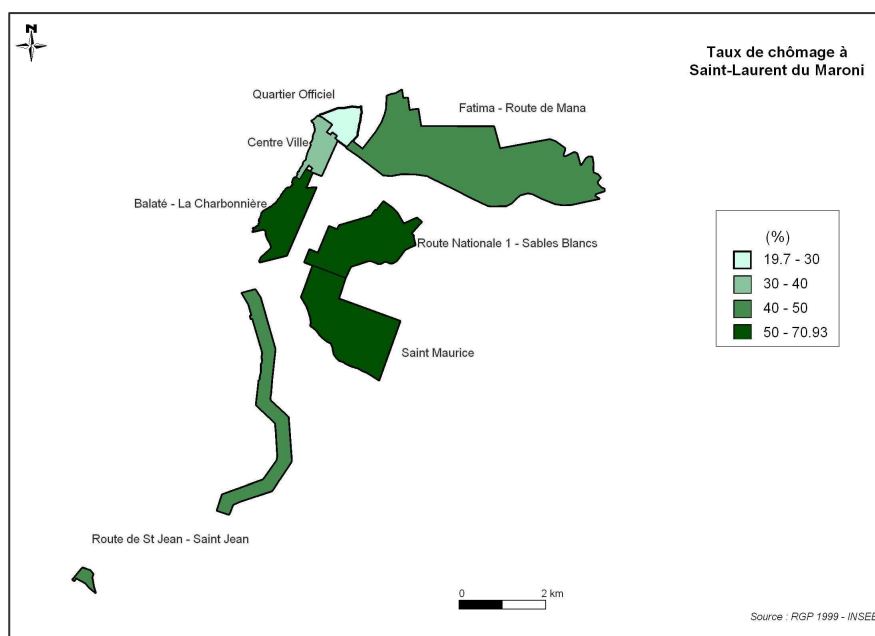
L'économie locale est également marquée par une très nette suprématie des entreprises du secteur tertiaire, notamment des commerces (27% des entreprises), au détriment des secteurs industriels (12%) et agricoles (10%) très peu développés. Les entreprises productives concernent principalement le secteur aurifère et forestier. Le secteur de la construction dépend pour l'essentiel de la commande publique et représente une activité soutenue dans la construction de logements et de bâtiments publics.

L'économie de Saint-Laurent du Maroni se caractérise donc par une absence d'entreprises productives importantes. Les activités implantées ne créent que peu d'emplois. La ville vit ainsi principalement sur une activité type « comptoir » (achat, vente), qui souffre de l'absence d'infrastructures d'échange en activité (port, aéroport) et de la concurrence transfrontalière, formelle ou informelle. Elle reste fortement dépendante de Cayenne dont l'éloignement augmente les coûts d'approvisionnement.

Conséquence d'une économie fragile et peu structurée, la population saint-laurentaise connaît d'importantes difficultés d'insertion dans le marché du travail. Au dernier recensement, le taux de chômage s'élève à 42,1% de la population active (contre 30,2% pour l'ensemble de la Guyane) avec de fortes disparités territoriales entre les quartiers. A cette situation inquiétante s'ajoutent des difficultés structurelles, 2 chômeurs sur 3 étant des chômeurs de longue durée.

	Population active	Nb de chômeurs	Tx de chômage	Nb de chômeurs longue durée	Tx de chômeurs longue durée
Balaté - La Charbonnière	818	498	60,9%	370	74,3%
Centre Ville	977	298	30,5%	207	69,5%
Quartier Officiel	797	157	19,7%	107	68,2%
RN 1 - Sables Blancs	485	344	70,9%	184	53,5%
Saint-Jean et la route	324	157	48,5%	110	70,1%
Saint Maurice	227	123	54,2%	109	88,6%
Fatima - Route de Mana	447	210	47,0%	143	68,1%
Autres quartiers	1 991	767	30,0%	-	-
Saint-Laurent	6 066	2 554	42,1%	1 722	67,4%

Source : INSEE RGP 1999



La répartition de la population active illustre la prédominance des employés (14,7%) et des ouvriers (11,3%) par rapport aux cadres (2,7%) ou aux agriculteurs (1,4%).

	Agriculteurs exploitants		Artisans Commerçants chefs d'entreprise		Cadres Professions Intellectuelles Supérieures		Professions intermédiaires		Employés		Ouvriers		Retraités		Autres sans activité professionnelle	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Balaté - La Charbonnière	4	0,2	39	2,4	7	0,4	43	2,7	208	12,9	217	13,4	29	1,8	1 286	79,6
Centre Ville	7	0,5	108	7,1	33	2,2	129	8,5	385	25,5	192	12,7	136	9,0	713	47,2
Quartier Officiel	4	0,4	53	5,3	78	7,7	198	19,7	287	28,5	125	12,4	70	7,0	317	31,5
RN 1 - Sables Blancs	8	0,9	21	2,3	9	1,0	16	1,8	82	9,0	94	10,3	10	1,1	763	83,9
Saint-Jean et la route	8	1,3	19	3,1	8	1,3	35	5,6	100	16,1	106	17,1	13	2,1	437	70,5
Saint Maurice	8	2,4	16	4,8	9	2,7	22	6,5	48	14,3	49	14,6	7	2,1	226	67,3
Fatima - Route de Mana	1	0,1	30	3,6	13	1,5	69	8,2	128	15,1	116	13,7	23	2,7	581	68,8
Autres quartiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Laurent	159	1,4	434	3,9	296	2,7	763	6,9	1 628	14,7	1 250	11,3	366	3,3	6 151	55,7

Source : INSEE RGP 1999

Dans ce contexte difficile, on assiste à une généralisation de l'économie informelle qui s'inscrit notamment dans la croissance du différentiel de niveau de vie et de valeur monétaire entre le département et le Suriname et concerne principalement les échanges commerciaux. Difficile à quantifier, ces échanges s'effectuent sur les produits alimentaires et de première nécessité, les produits manufacturés et le carburant. Compléments des revenus sociaux, ils représentent pour les populations en précarité une activité de survie, les coûts étant réduits de 40 à 60%. Bien qu'essentiellement consuméristes, ces pratiques intègrent aussi une dynamique commerciale de revente et de restauration assez bien structurée. La proximité du fleuve et la facilité de passage permettent d'acheter de petites quantités puis de les revendre au détail. Des services informels aux particuliers se sont également développés dans certains quartiers (salons de coiffure, bars).

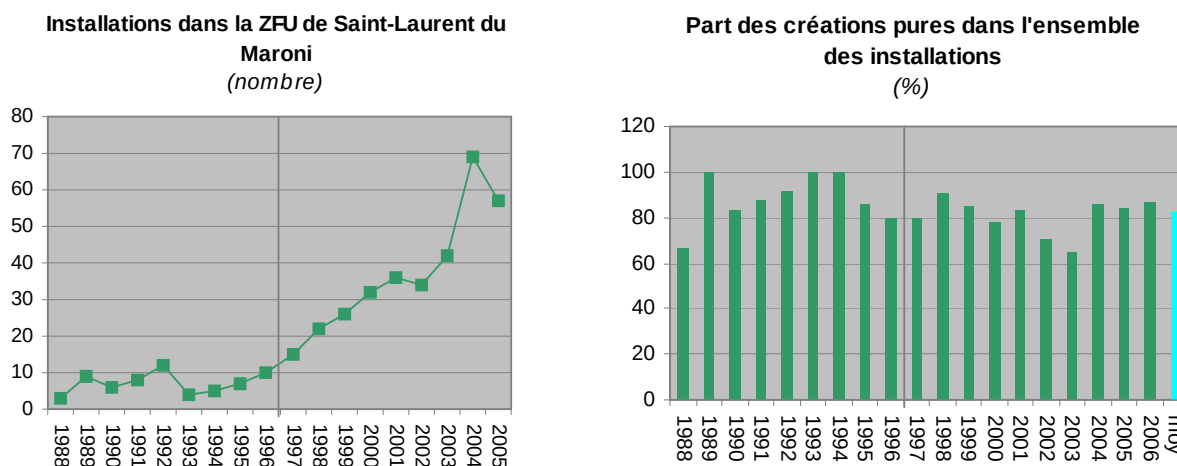
Face à cette situation complexe, les modalités d'une relance de l'économie locale se concentrent pour la commune autour de deux perspectives, liées à la valorisation des atouts de la ville que sont sa situation géographique et son histoire :

- le développement du tourisme avec la mise en valeur du patrimoine, des espaces publics du centre-ville et la création d'un nouveau pôle hôtelier,
- l'activité portuaire à partir de la réactivation du port de commerce et la mise en valeur de la zone d'activité attenante.

D'autres types d'activités sont également susceptibles de créer localement des emplois en tenant à la fois compte des besoins et des savoirs faire locaux : la prévention et la sécurité, le transport fluvial, la

pêche, l'artisanat. Elles suggèrent cependant une mise à disposition d'espaces d'activités et l'aménagement de supports spécifiques.

- Un dispositif pour revitaliser l'activité économique : la Zone Franche Urbaine



L'implantation de la ZFU de Saint-Laurent du Maroni en 1996 visait à dynamiser les activités présentes, en particulier les commerces du centre-ville, et à attirer de nouvelles activités économiques, résidentielles mais également « productives ». Le zonage effectué à l'époque était motivé par le désir de renforcer l'activité économique du bourg et de permettre le développement d'une zone d'activité à proximité du port de la commune.

L'effet ZFU semble avoir pleinement joué. Entre 1999 et 2004, la création annuelle d'entreprises en ZFU est passée de 28 unités à 70. Les installations dans la ZFU sont essentiellement des créations, leur activité se situe majoritairement dans les secteurs du commerce, du service aux entreprises et dans la construction. La Zone Artisanale de Saint-Jean, seul espace réservé à la création et l'implantation d'activités économiques productives, est actuellement saturée, toutes les parcelles ayant trouvées propriétaires et étant dans leur grande majorité occupées. Aujourd'hui, les demandes d'installation ne cessent d'augmenter, or l'ensemble du foncier en ZFU a été utilisé et exploité.

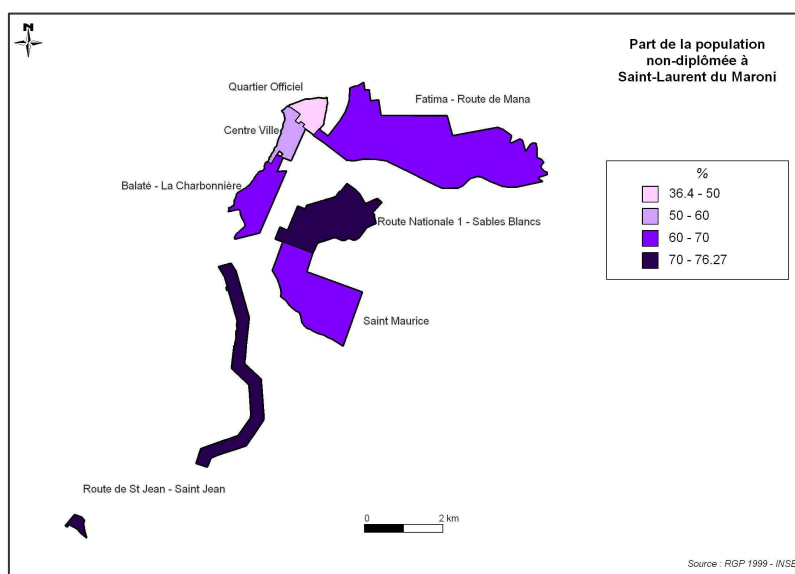
Une demande d'extension de la ZFU a ainsi été réalisée en décembre 2006. Si elle est acceptée, un nouvel espace dédié à l'implantation d'activités serait disponible.

- L'insertion professionnelle par la formation et par l'activité économique

Dans un contexte économique difficile, la formation est une condition de réussite de l'emploi local. Or, le niveau de formation de la population est particulièrement bas et demeure très inférieur à la moyenne départementale : près de 2 habitants sur 3 de la commune ne possèdent aucun diplôme contre 1 Guyanais sur 2. L'illettrisme frappe ainsi une grande partie de la population. Les sorties précoces du système éducatif entraînent de faibles niveaux de qualification chez les jeunes, qui sont particulièrement touchés par le chômage, 2 actifs sur 3 âgés de 15 à 24 ans étant demandeur d'emploi.

	Nombre aucun diplôme	Taux aucun diplôme
Balaté - La Charbonnière	1 266	69,1%
Centre Ville	946	55,5%
Quartier Officiel	412	36,4%
RN1 - Sables Blancs	765	76,3%
Saint-Jean et la route	517	71,2%
Saint Maurice	256	66,5%
Fatima - Route de Mana	657	68,4%
Autres quartiers	2 071	-
Saint-Laurent	6 890	62,4%

Source : INSEE RGP 1999

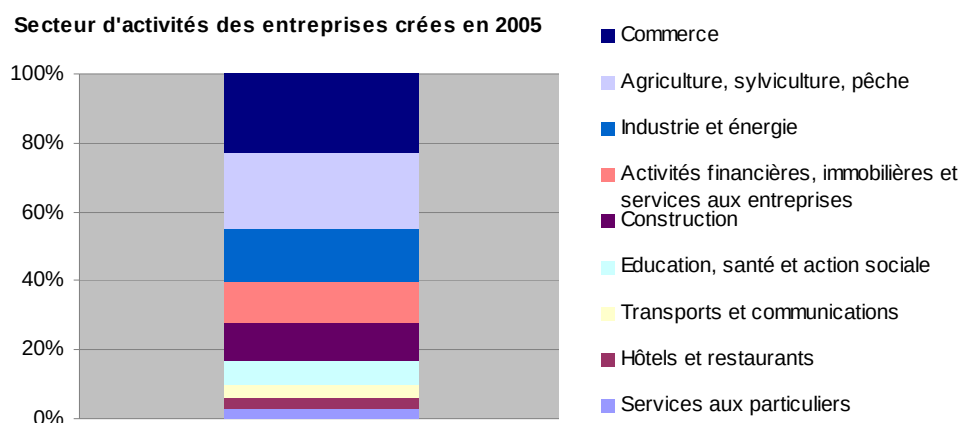


L'offre en formations qualifiantes à Saint-Laurent du Maroni fait cruellement défaut, malgré l'existence de plusieurs dispositifs et structures visant à favoriser la formation et l'insertion professionnelle des jeunes et des adultes. Citons à ce titre la Mission Locale, l'Agence Départementale d'Insertion, le Groupement du Service Militaire Adapté, l'Institut de Formation de Saint-Laurent, les Ateliers Pédagogiques Personnalisés, la Validation des Acquis par l'Expérience,.... Plusieurs types d'activités sont proposés : accueil, information et orientation du public, apprentissage des savoirs de base, formations intensives, parcours individualisé de formations, stages. Faute de niveau initial satisfaisant et face à l'ampleur quantitative des besoins, ces dispositifs ne permettent toutefois pas de toucher et d'absorber tous les publics, notamment les plus précaires.

Par ailleurs, la commune ne bénéficie pas d'un Plan Local d'Insertion par l'Economie (PLIE), dont la création avait pourtant été préconisée dans le Contrat de Ville 2000-2006. La présence de Structure d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) est relativement faible dans la ville. L'association Ensemble Vers l'Emploi (EVE), première SIAE créée dans le département en 1997, a pour objectif de mettre de la main d'œuvre à disposition des entreprises. Par ailleurs, une régie de quartier a été mise en place en 2006 et vise notamment à externaliser les emplois aidés de la Mairie. L'objectif est de transformer à terme les contrats en CDD/CDI. Les filières prioritaires sont l'environnement et la médiation sociale.

Il est à noter l'absence de chantier de formation qui semble être un outil particulièrement pertinent dans le contexte ouest-guyanais, dans le sens où il permet la prise en charge de publics à bas niveaux de qualification et permet une mise en activité rapide des habitants en recherche d'emploi.

- L'aide à la création d'entreprises



Compte tenu de la jeunesse de la population et du peu d'emplois salariés, la création de petites entreprises constitue un potentiel important pour le développement économique local. 78 entreprises ont été créées à Saint-Laurent en 2005, générant entre 90 et 120 emplois¹³. Les informations à disposition ne permettent pas de connaître le nombre d'entreprises qui ont disparues au cours de cette année. Le taux de survie des entreprises créées est cependant faible, les nouvelles entreprises ayant des difficultés à se pérenniser. Ces difficultés sont à mettre en relation non seulement avec l'étroitesse du marché dans l'Ouest guyanais mais également avec le manque de qualification et la mauvaise gestion des porteurs de projets, qui ne bénéficient pas d'un suivi assez soutenu.

L'Ouest Guyanais bénéficie pourtant d'outils et de structures (Ouest Guyane Initiative, Association pour le Droit à l'Initiative Economique, Boutique de Gestion) permettant aux porteurs de projets de développer leurs idées, de suivre les phases du parcours de création, d'être appuyé dans le montage de leur dossier financier et d'avoir accès au micro-crédit. Cependant, malgré un potentiel intéressant de futurs créateurs, les résultats sur le terrain sont décevants, notamment à cause de l'absence d'un réel accompagnement post-crétation.

Outre la conjoncture économique particulièrement morose, les freins à la création d'entreprises concernent l'accès aux espaces et locaux d'activités. Les disponibilités en immobiliers d'entreprises sont quasi nulles, hors cas de « mouvements naturels ». La concurrence « déloyale » exercée par une économie informelle bien structurée constitue également un sérieux obstacle à la création d'entreprises.

¹³ Il s'agit de création pure d'entreprises. Source : Répertoire SIRENE 11/2006

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'ACCES A L'EMPLOI : PERSPECTIVES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

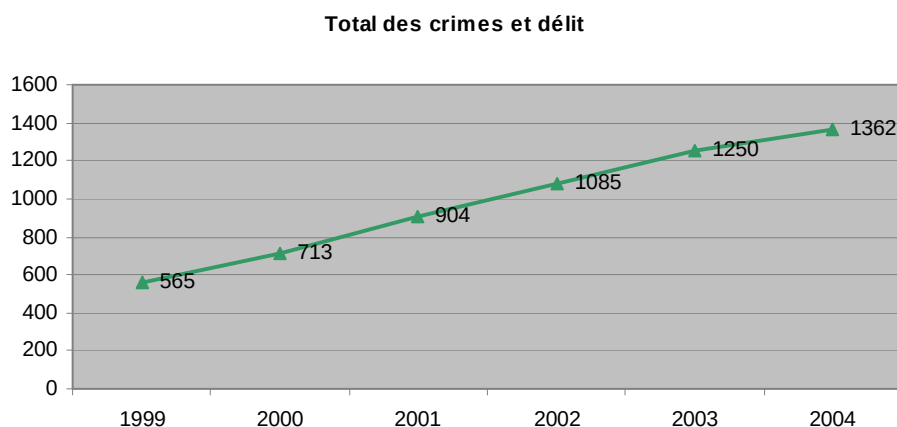
La résorption du chômage et la mise en œuvre d'une dynamique pérenne de créations d'emplois représentent des objectifs prioritaires. Dans un contexte d'apathie économique, il convient de mettre l'accent sur :

- ⇒ la mise en activités rapide de personnes à très bas niveaux de qualification, à travers par exemple la mise en place de chantiers de formation
- ⇒ favoriser l'entrepreneuriat et développer l'accompagnement post-créeation des nouvelles entreprises, ce qui implique également la mise à disposition d'espaces adaptés d'activités et la mutualisation des moyens. Les structures d'appui à la création d'entreprises de types « pépinières » semblent bien adaptées au contexte ouest-guyanais.
- ⇒ une meilleure coordination de l'ensemble des partenaires et une meilleure articulation des « outils » existants.

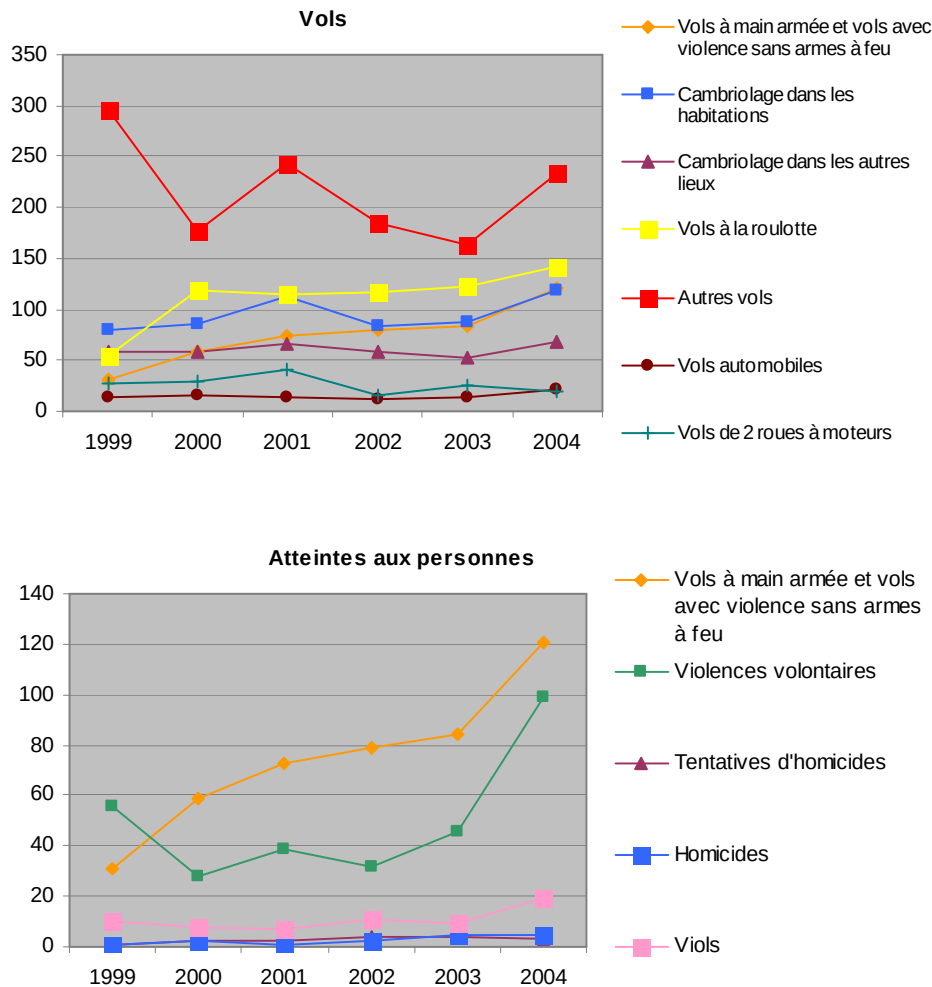
b) La sécurité et la citoyenneté

• Panorama de la sécurité publique en quelques chiffres

L'ensemble des données provient de la Gendarmerie Nationale¹⁴. Ces indications constituent une mesure relative de la délinquance observée dans la mesure où les données sont autant liées à l'activité du service et à ses priorités qu'au comportement de la population face à certaines formes de délinquance.



¹⁴ Nous ne disposons pas des chiffres de la Police de l'Air et des Frontières qui concernent principalement les infractions sur la législation des étrangers.



Ces données portent sur plusieurs catégories de crimes et délits dont la gravité varie fortement. Elles indiquent cependant un accroissement constant et élevé de la délinquance constatée à Saint-Laurent du Maroni (+9% entre 2003 et 2004), qu'il convient de relativiser puisque non corrélé avec l'accroissement exceptionnel de la population.

Les données relatives à l'atteinte aux personnes illustre l'augmentation à la hausse des vols à main armée et des violences volontaires : un quadruplement des vols à main armée et un doublement des violences volontaires en 5 ans.

Les données sur le vol ont une valeur relative comme mentionnée plus haut. Elles peuvent être faussées par les habitudes sociales des différents groupes de population et par le fait que certaines populations en situation irrégulière ne portent pas systématiquement plainte. Elles n'en sont pas moins révélatrices des tendances générales de la sécurité de la ville. Mis à part les vols avec violence qui ont connu une progression notable, le nombre de vols dans les diverses catégories recensées a connu une croissance relativement modérée sur une période de 5 ans. La localisation des cambriolages et vols permet de constater qu'aucun quartier n'est plus particulièrement touché. Même si les statistiques ne permettent pas de dégager une typologie des victimes, il apparaît de façon empirique que la population métropolitaine est principalement affectée par les vols avec violence et les cambriolages. Les commerçants chinois ont longtemps été victimes de braquages mais l'accent mis par les services de Gendarmerie sur ce type de délits a permis récemment de mettre un terme à ce phénomène.

- Eléments constitutifs de la sécurité de la ville

Le Maire, le Sous-préfet, sous l'autorité du Préfet, et les autorités judiciaires sont responsables de l'ordre et de la tranquillité de la ville avec le concours des différents services présents sur la commune : la Gendarmerie Nationale, la Police de l'Air et des Frontières, la Police Municipale, les Douanes. Ces différents services, hormis la Police Municipale, agissent de concert en menant de temps à autres des opérations coordonnées. Un Contrat Local de Sécurité a été mise en œuvre en 2003 mais son efficacité est contestée en l'absence de programme opérationnel de lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance partagé par l'ensemble des acteurs concernés. Tous les services déplorent le manque de moyens pour faire face à une situation qualifiée d'exceptionnelle. Les effectifs de la Gendarmerie sont ainsi toujours basés sur la population du recensement de 1999.

La logique d'interventions (tout au moins pour la Gendarmerie Nationale et les Douanes) repose sur le principe dit de la spirale. Il s'agit de sécuriser et de solidariser au maximum le centre-ville par des actions constantes et visibles et repousser l'insécurité vers la périphérie. Dans les quartiers de la Charbonnière, des Sables Blancs et de la route des Vampires, ces services ne font que de « l'évènementiel », faisant de ces territoires de véritables zones de non droit. Outre le manque d'effectifs, l'absence de points d'appui (postes de police municipale) dans les quartiers constitue un frein pour toute action de proximité.

En matière de présence judiciaire, la ville de Saint-Laurent du Maroni ne dispose pas de tribunal sur place. L'organisation judiciaire s'est toutefois adaptée pour assurer une présence soutenue dans la ville à travers des permanences au sein du palais de justice, audiences foraines des magistrats, ... Née de la volonté conjointe de l'Etat et de la municipalité, la Maison de la Justice et du Droit consacre l'essentiel de son activité de justice de proximité à l'accueil des requérants et à la constitution des dossiers relatifs à l'état civil.

- Une prévention de la délinquance défailante

Une part de la délinquance s'explique par la situation de précarité sociale d'une frange de la population résidant dans la ville. Malgré la répétition et l'aggravation des délits, le défaut de prise en charge social et l'insuffisance de professionnels sociaux et de moyens adaptés (centre d'hébergement pour mineur, assistantes sociales, structure adaptée pour le traitement et le suivi des toxicomanes) ne permettent pas aux structures existantes, institutionnelles (Aide Sociale à l'Enfance, Protection Judiciaire de la Jeunesse) et associatives, de mener à bien leur mission de prévention de la délinquance.

- Les pratiques de la délinquance

Deux sources principales de production de la délinquance peuvent être identifiées. D'une part, une délinquance exogène, imputable à des personnes ne résidant pas sur le territoire ou uniquement de façon temporaire et dans le but de commettre des crimes et délits, d'autre part une délinquance endogène générée par les habitants. Les phénomènes délinquants constatés n'ont ainsi pas les mêmes origines, ni les mêmes causes.

- *Une délinquance frontalière*

Une partie de l'insécurité est ainsi liée à la situation frontalière de Saint-Laurent du Maroni. La perméabilité de la frontière et la difficulté de contrôle liée à la multiplicité des zones d'accostage peu aménagées entraînent une circulation informelle importante des biens et des personnes. La présence importante d'étrangers en situation irrégulière peut constituer un facteur de risque, dans le sens où la

précarité peut pousser certains d'entre eux à des expédients peu légaux pour assurer leur subsistance. D'autres personnes entrent uniquement sur le territoire avec des projets de nature criminelle. Selon la Gendarmerie Nationale, 73% des crimes et délits graves (atteintes aux personnes) constatés mettent en cause des étrangers en situation irrégulière.

Le différentiel économique entre la France et le Surinam génère des flux importants de contrebande. La nature des produits échangés est très diverse et répond à la demande locale : denrées alimentaires, carburant, produits manufacturés mais aussi alcool et stupéfiants. Les services de douane estiment que la ville est aujourd'hui une « plaque tournante » du trafic de stupéfiants destinés à alimenter aussi bien le marché local que l'Europe. Pour le transport des marchandises, le phénomène de « mules » a tendance à prendre une réelle ampleur touchant de plus en plus de jeunes saint-laurentais.

Enfin, les vols et cambriolages, atteintes les plus fréquentes qui provoquent un sentiment constant d'insécurité auprès de la population, sont facilités par les possibilités de fuite des délinquants vers le Suriname. D'une façon générale, ces pratiques sont encouragées par l'attitude coopérante des habitants, la composition de la population étant à l'origine de mouvements de solidarité intra-communautaires. Cette situation proche de la complicité rend particulièrement difficile la distinction entre les résidents réguliers et les « clandestins ».

- Une délinquance urbaine

A la différence de la délinquance d'origine externe, la délinquance liée aux pratiques urbaines se caractérise principalement par de petits vols et délits destinés à permettre la satisfaction de besoins immédiats. Les petits délits se manifestent la plupart du temps par des dégradations matérielles de bâtiments publics, comme les établissements scolaires, qui constituent des cibles faciles de par leur insuffisance en équipements de protection. La délinquance liée à la toxicomanie semble concerner une faible population mais se mesure en nombre d'actes délinquants répétés et fréquents. Ces infractions (agressions mineures ou graves, vols ou cambriolages, mendicité) créent un sentiment d'insécurité vécu au quotidien.

Par ailleurs, un manque évident de prise en compte de la sécurité routière est à déplorer dans la commune. Des infractions liées au code de la route et à la circulation se sont développées au fil du temps : défaut du port du casque, de la ceinture de sécurité, excès de vitesse, défaut d'assurance, conduite sans permis,... Avec plus de 4 500 immatriculations en 2005, les forces de gendarmerie ont relevé plus de 1 150 infractions. La mise en place récente d'une fourrière automobile constitue une arme pour lutter contre la délinquance routière mais d'autres types d'action semblent encore nécessaire dans ce domaine, d'autant plus que les accidents de circulation provoquent plus de blessés et de tués que toute la délinquance de Saint-Laurent du Maroni.

Enfin, les infractions à la législation des transports contribuent aux circulations illégales de personnes et de marchandises. De nombreuses méthodes illégales de déplacement ont vu le jour pour pallier aux carences du transport public. Du transport d'écoliers au transport inter-urbain, tous les secteurs sont touchés par les « taxis clandestins ».

Cette distinction entre délinquance interne et externe est aujourd'hui entrain, du fait de la multiplication des « passerelles », de s'imbriquer et se confondre. Aussi, en complément des actions spécifiquement orientées vers la lutte contre la délinquance, le travail de renforcement de la cohésion urbaine et sociale est incontournable.

- Un contexte local propice au développement de la délinquance

Outre sa situation spécifique de ville frontalière, la commune offre un terrain propice au développement de la délinquance. Le rapprochement de populations culturellement différentes et les modifications des équilibres communautaires entraînent des pratiques de repli communautaires et une absence de solidarité entre les groupes. Cette situation peut créer des tensions entre communautés (comme ce fut le cas entre le quartier de la Charbonnière et celui de Balaté).

Par ailleurs, le paysage urbain et périurbain caractérisé par des carences en aménagements et en équipements et des entretiens défectueux facilite la commission des crimes et délits. Il existe ainsi sur le territoire de la commune des secteurs sensibles dont la mise en sécurité passe par un aménagement adapté. Les berges du Maroni laissées pratiquement à l'abandon malgré un projet ambitieux d'aménagement constituent à cet égard un enjeu majeur. Le libre accès aux berges et l'absence d'éclairage et de voies terrestres autorisent des allers et venues en pirogue impossible à contrôler, favorisant ainsi une confusion propice aux trafics. A ce titre, le site de la Glacière qui réunit, en plein centre-ville et sur un périmètre restreint, des taxis clandestins, des vendeurs d'essence, un marché illégal, apparaît comme une zone de non-droit. Il est en de même pour la Charbonnière, où se sont récemment développées le long des berges une multitude de « paillotes » illégales faisant office de restaurants et de débits d'alcool. La fréquentation importante de ces sites empêche toute lisibilité. Enfin, l'absence d'entretien des espaces verts et des « dents creuses » (parcelle bâtie qui tombe en ruine) ainsi que la présence de squats et de secteurs d'habitats spontanés ne font que renforcer l'insécurité de la ville.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de mieux maîtriser l'espace public par des interventions urbaines soutenues pour permettre non seulement une meilleure mise en sécurité des sites par des aménagements et des équipements adaptés mais également pour impulser un changement de représentation et d'image.

PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET CITOYENNETE : PERSPECTIVES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

L'enjeu de la délinquance est aujourd'hui primordial à Saint-Laurent du Maroni. La délinquance alimente un sentiment d'insécurité quotidien chez les habitants et entrave toute tentative de développement. Les enjeux consistent aujourd'hui à :

- Mettre en place un « véritable » Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qui soit un dispositif opérationnel, structuré, qui réalise des actions, les suit et les évalue
- Prévenir les comportements délinquants, qu'ils soient individuels ou collectifs
- Favoriser la mise en sécurité des espaces publics à travers des aménagements et des emplois autour de la sécurité et de la prévention

B. Une cohésion urbaine à construire

1. Un paysage urbain très contrasté

Le triplement de la population sur une période d'une vingtaine d'années a entraîné une croissance urbaine peu commune. L'extension des zones habitées a abouti à une densification des quartiers résidentiels et l'expulsion vers l'extérieur de la ville de populations installées sur le bourg, entraînant la création de nouveaux quartiers. Pour autant, ce développement s'est fait sans réelle cohérence urbaine, l'absence de réseau multimodal sécurisé ne permettant pas de relier toutes les polarités fonctionnelles à l'échelle des quartiers.

a) Une typologie des secteurs urbanisés (bourg, quartiers, villages)

La ville s'étend et se construit progressivement au delà de la partie urbanisée en continu, dans un rayon d'une dizaine de kilomètres. Le cœur de la ville, formé par le bourg, comporte un tissu diversifié. Il rassemble l'essentiel des équipements, commerces et services et assure les fonctions d'échange d'activités. En ce sens, il est un lieu de passage incontournable et un lieu de regroupement, outil central de la mixité et de l'identité saint-laurentaise. Dans cette partie de la ville et dans les quartiers contigus tels que les Cultures, les habitants sont surtout créoles, métropolitains et asiatiques.

En relation avec la croissance démographique importante et l'afflux massif de réfugiés venus s'installer principalement sur les berges du fleuve, des opérations de résorption de l'habitat insalubre marquent dans les années 80 et 90 l'apparition de nouveaux pôles urbains secondaires (quartiers de la Charbonnière, des Sables Blancs et des Ecoles), dont la particularité repose sur leur caractère monofonctionnel d'habitat. Ces lieux de recasement abritent essentiellement des familles noirs marrons.

Entre ces lotissements et les villages amérindiens de Balaté, Paddock, Espérance s'élève des groupements d'habitat dispersés, implantés principalement le long des voies.

Ainsi, la morphologie urbaine de Saint-Laurent peut être présentée de manière synthétique selon le schéma suivant :

- un centre-ville urbain dense et structuré, assurant les fonctions d'échange et jouant le rôle de catalyseur
- trois pôles secondaires à caractère monofonctionnel d'habitat ;
- de petits groupements d'habitats dispersés émaillant le territoire, principalement implantés le long des voies.

La distribution urbaine de Saint-Laurent du Maroni repose ainsi sur une différenciation marquée des espaces, tant au niveau de leur fonction que de leur composition communautaire. La ville a en effet toujours affirmé le regroupement communautaire de sa population. Ce modèle de développement urbain, ignorant la mixité résidentielle, est aujourd'hui encore admis par beaucoup. Caractérisée par une dichotomie marquée entre centre et quartiers, cette situation accentue les disparités et les inégalités d'accès aux différents services et équipements de l'ensemble de la population.

b) Des quartiers en retard de développement

L'évolution et la stratégie urbaine de Saint-Laurent du Maroni ont produit des espaces différenciés. La dilatation de l'espace urbanisé induit des besoins en équipement d'infrastructures, notamment en terme de mise à niveau des aménagements de voirie et de desserte par les réseaux, qui sont loin d'être satisfaits sur de nombreux secteurs de la ville, en particulier dans les quartiers.

Les quartiers (Charbonnière, Ecoles, Sables Blancs) se présentent sous la forme de lotissements d'habitat social dont les espaces publics sont souvent en état de délabrement avancé et se caractérisent généralement par une absence de commerces, de services et d'équipements de proximité. En matière d'aménagement, la voirie bitumée est généralement en très mauvais état, notamment à cause de l'absence de fossés pour l'évacuation des eaux pluviales.

Par ailleurs, l'insuffisance du système de transport collectif urbain (régularité, desserte, respect des itinéraires) ne permet pas de répondre aux besoins de mobilité et d'accès au centre-ville de la population des quartiers périphériques, qui se trouve ainsi isolée. La question de l'accessibilité « équitable » des espaces de la ville constitue un enjeu majeur en terme de fonctionnalité urbaine et de cohésion sociale.

2. Des aménagements et des équipements insuffisants

a) Des aménagements et des espaces publics insuffisants

Afin de faire face à la croissance démographique exceptionnelle, les principales préoccupations de la ville en matière de développement urbain ont longtemps concerné la construction de logements. Leur implantation s'est effectuée au gré des opportunités foncières sans une véritable maîtrise d'un projet urbain. Cette stratégie n'a pas permis de répondre aux besoins incidents en aménagements et équipements, notamment dans les quartiers. L'espace public se caractérise ainsi à Saint-Laurent du Maroni par un niveau d'aménagement faible : de nombreuses voies qui desservent les zones d'habitat ne sont pas revêtues, les espaces libres dans les quartiers ne sont pas valorisés et aménagés. Il subsiste toujours de nombreuses poches d'insalubrité (Village Chinois, les Vampires, la Charbonnière, les Sables Blancs,...). L'aménagement des berges bénéficie d'un plan d'aménagement mais sa mise en œuvre avance à petit pas, par séquence progressive.

En matière de stratégie, les différentes actions d'aménagement des espaces publics réalisées ou en projet ont été faites dans l'urgence et selon une approche fragmentaire. Une volonté de développer une politique d'aménagement d'ensemble est aujourd'hui exprimée et se traduit par des moyens humains (service urbanisme) et techniques (la commune termine la révision du POS en PLU). Les priorités affichées sont la résorption des sites d'insalubrité existants et la production de logements ainsi que la régularisation de la question foncière dans les quartiers de LES.

b) Une très forte carence d'équipements structurants et de proximité

Les équipements structurants et de proximité font cruellement défaut à Saint-Laurent du Maroni, à la fois en nombre, mais aussi en lieux d'implantation. Leur carence contribue à entraver le développement social et culturel de la population.

Les équipements sportifs et ludiques sont ainsi notoirement insuffisants compte tenu de la forte proportion de jeunes. L'analyse de leur implantation et de leur état fait ressortir plusieurs points : absence d'espace public de promenade, manque de parcs équipés en jeux pour enfants, pas de

parcours sportif, délabrement des rares plateaux sportifs dans les quartiers, piscine municipale « en panne ». Une carence en équipements culturels structurants est également à constater, malgré la présence d'une bibliothèque départementale, d'un centre culturel et d'une école de musique. Enfin, les maisons de quartiers présentes sont aujourd'hui soit dégradées, soit inadaptées en terme de fonctionnalités.

Les quelques équipements structurants se concentrent au centre-ville, mis à part les établissements scolaires localisés également en périphérie. Le déficit préoccupant en équipements de proximité dans les quartiers entretient les inégalités et nuit à l'épanouissement de la population, en particulier des jeunes. Or, ces équipements constituent un facteur important pour le maintien et le renforcement de la cohésion sociale. Ces inégalités suggèrent aujourd'hui des interventions territorialisées visant au rattrapage tant du niveau d'équipement que de l'activité sociale.

HABITAT ET CADRE DE VIE : PERSPECTIVES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Afin d'améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers, il apparaît nécessaire de :

- ⇒ Développer les espaces publics dans les quartiers à travers la réalisation d'aménagements urbains et d'équipements de proximité
- ⇒ Favoriser l'implication des habitants dans la vie des quartiers à travers la mise en oeuvre de dispositif de concertation et de participation



VILLE DE SAINT-LAURENT DU MARONI

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE DE SAINT-LAURENT DU MARONI 2007-2009

ANNEXE 2 CARTOGRAPHIE DES TERRITOIRES PRIORITAIRES

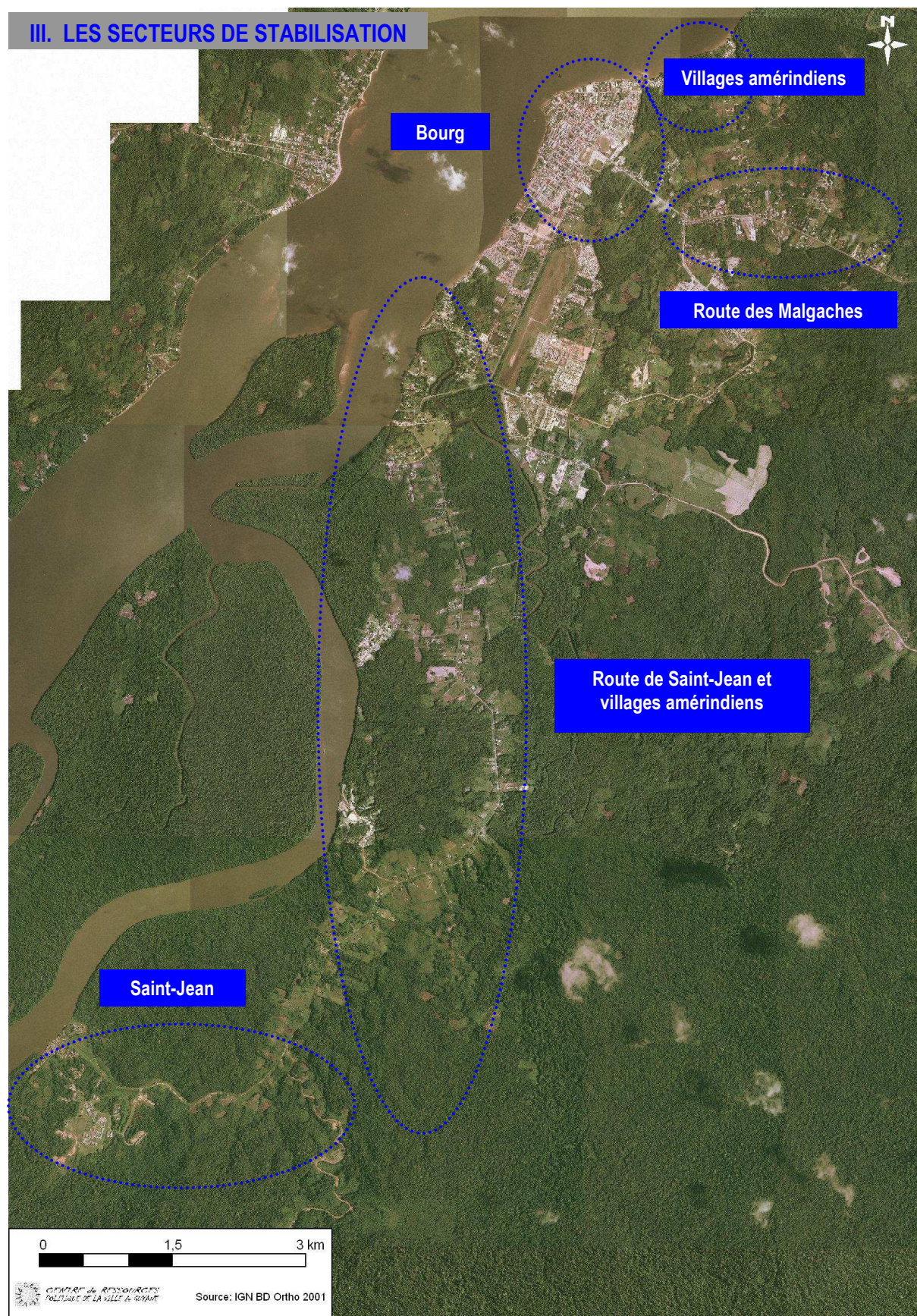
I. LES QUARTIERS TRES PRIORITAIRES



II. LES SECTEURS D'INTERVENTIONS



III. LES SECTEURS DE STABILISATION





VILLE DE SAINT-LAURENT DU MARONI

**CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE
DE SAINT-LAURENT DU MARONI
2007-2009**

ANNEXE 3a

PLAN D'ACTION :

*Une réalité territoriale contrastée, des
stratégies opérationnelles différenciées*

Sommaire

I. Territoires d'intervention et stratégies opérationnelles.....	- 38 -
A. Les quartiers très prioritaires	- 38 -
1. Caractéristiques communes et situations particulières.....	- 38 -
a) Une histoire urbaine comparable	- 38 -
b) Des situations et des potentialités différentes	- 39 -
2. Principes d'intervention	- 42 -
a) Des changements rapides et visibles pour modifier les représentations.....	- 42 -
b) Des priorités thématiques et des choix méthodologiques marqués	- 42 -
B. Les secteurs d'interventions ciblées	- 46 -
1. Caractéristiques communes.....	- 46 -
a) Un développement spontané, des situations opaques.....	- 46 -
b) Des risques sanitaires et sociaux réels.....	- 46 -
2. Principes d'intervention	- 46 -
a) Permettre la connaissance et le suivi des secteurs considérés	- 47 -
b) Traiter les situations d'urgences sanitaires et sociales	- 47 -
C. Les secteurs de stabilisation	- 47 -
1. Caractéristiques communes.....	- 47 -
a) Un secteur en voie de rattrapage.....	- 47 -
b) Des secteurs en décrochage modéré	- 48 -
2. Principes d'intervention	- 48 -
a) L'accompagnement des programmes de droit commun	- 48 -
b) Garantir la cohérence et la pertinence des programmes opérationnels thématiques	- 48 -
II. Le plan d'action.....	- 49 -
A. Des thématiques prioritaires très localisées	- 49 -
1. Le développement économique et l'emploi	- 49 -
2. La réussite éducative	- 51 -
3. Améliorer le cadre de vie.....	- 52 -
B. Des thématiques transversales	- 53 -
1. La citoyenneté et la prévention de la délinquance.....	- 53 -
2. La santé et l'accès aux soins	- 54 -

Largement modelé par la très forte croissante démographique amorcée à la fin des années quatre-vingt, le paysage de Saint-Laurent du Maroni se caractérise par une juxtaposition de secteurs urbanisés fortement différenciés.

Si l'on considère schématiquement les phases d'extensions urbaine, il ressort qu'après une première période de densification du centre ville (par l'occupation spontanée des berges du Maroni), la ville a amorcé au début des années quatre-vingt-dix un mouvement de reconquête du centre par le biais d'opérations massives de résorption de l'habitat insalubre (RHI), qui ont conduit à la création et au développement de nouveaux quartiers situés en périphérie et excentrés. Aujourd'hui, la ville est engagée dans un mouvement de « comblement » des espaces demeurés vacants entre le centre et les quartiers périphériques. Cette dynamique qui modifie profondément la structure de la ville questionne le concept de centralité et replace les quartiers issus de la période de reconquête du centre au cœur de la problématique urbaine et sociale.

I. Territoires d'intervention et stratégies opérationnelles

A. Les quartiers très prioritaires

Les secteurs retenus au titre de cette catégorie sont appelés à bénéficier de l'essentiel des moyens générés par le Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Cette concentration des interventions se justifie à la fois par l'ampleur et la diversité des difficultés présentes sur ces espaces mais aussi du fait du rôle incontournable qu'ils sont appelés à jouer dans le développement de la ville.

1) Caractéristiques communes et situations particulières

A plusieurs titres, les sites concernés présentent des ressemblances et des similitudes. Toutefois, les objectifs opérationnels poursuivis devront être différenciés afin de tenir compte de la finesse des réalités territoriales.

a) **Une histoire urbaine comparable**

Les trois quartiers considérés, la Charbonnière, les Ecoles et les Sables Blancs¹⁵, procèdent d'une même dynamique de création, rassemblent des populations appartenant majoritairement au même groupe communautaire et souffrent de dysfonctionnements comparables.

En terme de création, il importe de rappeler que ces sites sont issus d'opérations de résorption de l'habitat insalubre. Cette procédure (presque exclusivement orientée « habitat ») a permis de libérer l'emprise des berges du Maroni par la destruction de l'habitat spontané et de satisfaire à l'objectif du relogement¹⁶ des familles en situation régulière sur des espaces périphériques. Cependant, le choix de sites éloignés, combiné avec l'impossibilité de compléter le programme de RHI par un programme d'équipement, d'aménagement et d'animation suffisant, a placé les habitants de ces quartiers dans une situation difficile. Le cas de la Charbonnière doit être distingué de celui des deux autres sites (Ecoles et Sables Blancs), car le cœur du site, également appelé « les Bardeaux », première expérience de

¹⁵ Voir cartographie en annexe 2

¹⁶ Les personnes relogées accèdent à la propriété de leur logement (Logement Evolutif Social)

résorption de l'habitat insalubre, est issu d'un programme réalisé en 1982, alors que le programme des Sables Blancs fut amorcé en 1994 et celui des Ecoles en 1995. Par la suite, d'autres opérations sont venues densifier le secteur de la Charbonnière. Ainsi, il est possible de considérer que les « Bardeaux » à la Charbonnière constituent un exemple plus ancien dont la situation actuelle renseigne sur l'évolution probable des deux autres sites.

En terme de population, il convient de rappeler que la procédure RHI, si elle n'est pas contrariée dans ses effets mécaniques, n'introduit pas de mixité des populations. Ainsi, pour les sites considérés, les populations du fleuve qui se trouvaient le long des berges du Maroni entre le quartier officiel et le bac international furent relogées ensemble. Cette situation qui aboutit à une coloration communautaire des quartiers n'est pas à priori choquante à Saint-Laurent du Maroni, où traditionnellement les solidarités communautaires ont présidé à l'organisation de l'espace¹⁷. Cependant, lorsque au fil des années le retard d'équipement et d'aménagement des quartiers ne se résorbe pas, le sentiment d'exclusion se nourrit des difficultés quotidiennes et obère la stratégie de construction dynamique d'une identité saint-laurentaise fédératrice.

En ce qui concerne les dysfonctionnements à l'œuvre sur les trois sites, il convient d'indiquer qu'ils relèvent à la fois du cadre de vie et de la précarité des publics. Au titre du cadre de vie, ces quartiers présentent un fort déficit en matière de voirie, d'espaces publics, d'équipement publics (absence de maisons de quartier, plateaux sportifs, aires de jeux¹⁸, ...), d'équipements à vocation économique (pas d'espaces de vente, pas d'ateliers, peu d'espaces dédiés au commerce¹⁹, d'aménagements paysagers. Ainsi, ces quartiers à vocation exclusivement résidentielle se trouvent dépourvus des équipements de base et souffrent d'une image fortement négative.

En ce qui concerne les publics, il ressort, sur la base des indications du RGP de 1999²⁰, que ces quartiers concentrent des taux de chômage importants, de faibles niveaux de qualification, un déficit de profession intermédiaire, une absence marquée de cadre, une majorité de jeune. Du point de vue de la population jeune, ces sites se caractérisent par un échec scolaire marqué et une forte proportion d'élèves non francophones. En termes de services disponibles sur ces sites, notons l'absence de services de santé et d'une façon générale de services publics²¹. Enfin, si l'on considère l'activité économique endogène apparente sur ces sites, elle relève pour l'essentiel de l'économie informelle²² de subsistance.

b) Des situations et des potentialités différentes

Comparable dans leurs caractéristiques principales, chacun des trois sites n'en demeure pas moins singulier et original. Il importera de considérer ces particularités dans la définition des actions à développer.

¹⁷ Il existe également à Saint-Laurent du Maroni des secteurs à dominante créole ou amérindienne

¹⁸ Les rares équipements réalisés par le biais du contrat de ville 1994-1999 sont aujourd'hui totalement obsolètes, voire inutilisables

¹⁹ Seule présence d'un libre service de proximité aux Ecoles et aux Sables Blancs

²⁰ Ces résultats figurent dans l'annexe 1. Ils doivent être considérés comme minorés du fait de l'aggravation globale de la situation

²¹ A l'exception du bureau de poste des Ecoles dont la création a été négociée et cofinancée par le contrat de ville.

²² A l'exception d'une entreprise de transport fluvial implantée sur le site de la Charbonnière

- Des situations différentes

Il convient d'apprécier l'état de dégradation global du site, sa situation au regard du centre ville actuel et de la perspective de croissance urbaine de la ville, et enfin en fonction de sa localisation géographique.

- *Niveau de dégradation des sites*

Si l'on considère que le niveau de dégradation du quartier peut s'apprécier à la fois par l'état des voiries, des aménagements (ou de leur absence) et des équipements publics ainsi que par la perception du quartier par les habitants, il ressort clairement que le secteur de la Charbonnière est beaucoup plus dégradé que ceux des Ecoles et des Sables Blancs.

Concrètement, cela se traduit, notamment pour la zone des « Bardeaux », par un habitat très dégradé, des voiries intérieures inexistantes, une voie d'accès en mauvais état et dépourvue d'aménagement, un éclairage public sommaire, la vétusté et l'insuffisance des équipements publics de proximité, ainsi que l'importance des espaces non aménagés ou demeurés en friche²³, notamment le long du Maroni.

Cette situation très préoccupante a provoqué au fil des années le départ des premiers habitants (issus du programme de relogement des années 80) et le développement de la sous-location au profit de populations plus récentes mais toujours apparentées au groupe « noir marron ». Ce changement de population a profondément modifié l'organisation du quartier qui, au début de la décennie, était encore largement couvert par un tissu associatif actif. Par ailleurs, la fragilisation de l'organisation sociale du quartier se double d'une augmentation visible des activités illicites sur le quartier (prostitution, vente de stupéfiants, commerces non déclarés, contrebande,) et d'un retrait des forces de police dont l'intervention se trouve entravée tant par la configuration des lieux que le climat de tension qui sévit aujourd'hui sur le site.

En comparaison, la situation des sites des Ecoles et des Sables Blancs est plus favorable. Les habitants installés plus récemment sont encore dans une logique d'amélioration de leur cadre de vie (importance des travaux d'agrandissement et d'embellissement des maisons) et de valorisation de leur patrimoine²⁴. Toutefois, comme à la Charbonnière, les quartiers sont largement dépourvus d'équipements et d'aménagements. L'intervention limitée en fin d'opération RHI de la politique de la ville n'a pas permis la réalisation d'équipements de proximité suffisants et pertinents²⁵. De même, les voiries et les parties communes sont fortement dégradées et leur état contraste fortement avec celui de certaines habitations.

- *Situation en regard du centre ville actuel et dans la perspective de la croissance urbaine*

La question de la place du quartier dans la ville doit s'apprécier à la fois en regard de leur position par rapport au centre ville actuel mais aussi dans la perspective de la croissance urbaine amorcée.

Actuellement, le centre ville est le seul espace qui possède la totalité des services nécessaires au fonctionnement d'une ville (services publics, financiers, de santé, commerciaux, de loisirs). Aussi, considérant la vocation exclusivement résidentielle de ces quartiers, leur manque d'équipements de proximité et le déficit de transports urbains, la distance d'un site par rapport au centre est un facteur important.

²³ Espaces libérés suite au programme de résorption de l'habitat insalubre du milieu des années 90.

²⁴ Sur ce point, la gestion du site de la Charbonnière depuis sa création n'a pas permis la délivrance des titres de propriété

²⁵ La maison de quartier du site des Sables Blancs a d'ailleurs été complètement vandalisée.

Les sites Ecoles et Sables Blancs se trouvent à 3 kilomètres environ du centre²⁶ alors que la Charbonnière est distante de moins de 2 kilomètres. Ces distances recouvrent par ailleurs des réalités géographiques différentes. Le site des Sables Blancs est encore assez isolé²⁷, alors que celui des Ecoles est aujourd'hui rattaché au reste de la « tâche urbaine » par un cordon (plus ou moins épais) de constructions situées le long de la route et que la Charbonnière peut (et devrait) être considérée (du fait des extensions réalisées) comme étant désormais incluse dans le périmètre du bourg actuel.

Lorsque l'on considère l'évolution probable de la ville²⁸, le site des Ecoles se trouvera rapidement au cœur d'une nouvelle centralité alors que la Charbonnière demeurera incluse dans le « bourg historique » et que le site des Sables Blancs restera pour un temps au moins²⁹ en situation isolée. Ainsi, tous les quartiers considérés sont appelés à occuper des fonctions importantes dans le développement de la ville. L'enjeu d'une intervention forte sur le quartier de la Charbonnière est déjà incontournable (compte tenu des délais de mise en œuvre de la ZAC et du poids qui demeurera prépondérant du bourg historique).

- *Des potentialités différentes*

La localisation différente des sites confère des particularités dont il importe de tenir compte pour la définition des interventions à réaliser.

- ⇒ Le secteur de la Charbonnière, situé dans le prolongement du bourg, le long du Maroni, à côté du bac international, en face d'Albina, bénéficie d'une implantation qui peut être favorable. Depuis toujours orientée vers le fleuve, l'activité des habitants a contribué à faire de la Charbonnière une importante « surface d'échanges » avec les populations situées en amont³⁰ et avec le Suriname. Cette vocation fluviale peu valorisée est cependant potentiellement riche d'activités. Actuellement, l'activité fluviale et frontalière a favorisé le développement de services informels tels que débits de boissons, étalages pour la vente de produits du Suriname. Par ailleurs, la multiplication des « petits bars » confère à la Charbonnière une réputation de quartier « festif », qui bien que menacé par le développement d'un sentiment d'insécurité, constitue également une piste de développement. Enfin, la façade fluviale du quartier constitue un élément original de ce qui pourrait être une balade le long du fleuve qui irait du Quartier officiel jusqu'au village amérindien de Balaté.

En résumé : les rives du Maroni le long du secteur de la Charbonnière représentent un excellent support pour le développement du quartier : activités liées au transport fluvial, aux « échanges » avec le Suriname, au tourisme.

- ⇒ Le secteur des Ecoles se trouve aujourd'hui inclus dans un vaste secteur urbanisé qui présente la particularité de mettre en contact des types de logements et de populations différents. De plus, les premières phases de la ZAC Saint-Maurice devraient rapidement conforter cette situation. Ainsi, le quartier se trouvera placé au centre d'un espace urbanisé où les besoins de services seront croissants. Par ailleurs, largement pourvu en

²⁶ Distance calculée de l'entrée du quartier à la Mairie.

²⁷ Une seule de ces voies d'accès est goudronnée

²⁸ Projet de ZAC Saint-Maurice notamment

²⁹ Phase complémentaire du projet de la ZAC Saint-Maurice

³⁰ Mis à part le débarcadère de la Glacière (ex village Affe), le secteur de la Charbonnière est aujourd'hui le principal lieu pour le chargement et le déchargement des pirogues

établissements scolaires, le site pourrait développer un grand nombre de services en lien avec l'école et les enseignants. Enfin, doté de disponibilités foncières à l'Est, le quartier pourrait aisément être complété par une zone d'activité de type artisanale³¹.

En résumé, le site des Ecoles possède un environnement favorable au développement des services. La présence d'une population salariée et la concentration des activités scolaires peuvent constituer un marché dont les besoins en termes de services de proximité ne sont pas couverts localement.

- ⇒ Le secteur des Sables Blancs, aujourd'hui le plus isolé des trois sites en priorité n°1, présente les mêmes perspectives d'évolution que le site des Ecoles. Cependant, l'urbanisation des espaces aujourd'hui en friche ne sera réalisée qu'à moyen terme. Aussi, le site peut s'appuyer sur un environnement naturel qui peut héberger des activités à caractère agricole, ainsi que des aménagements de loisirs orientés vers la nature.

2. Principes d'intervention

En accord avec l'esprit des nouvelles orientations de la politique de la ville, les principes retenus pour l'intervention sur les sites de priorité n°1 reposent sur une volonté de concentrer les capacités d'intervention. Cependant, au regard de l'importance des dysfonctionnements, les actions du Contrat Urbain de Cohésion Sociale visent à être les leviers de dynamiques qui seront nécessairement relayées par des moyens supplémentaires.

a) Des changements rapides et visibles pour modifier les représentations

La brièveté du contrat (3 ans) rapportée aux urgences du terrain commande de rechercher la réalisation d'opérations visibles vectrices de changements. La situation des quartiers retenus a tendance à se cristalliser, les promesses de remédier aux carences d'aménagement sont parfois anciennes, certains projets de restructuration globale peinent à voir le jour³². Aussi, afin de redonner confiance aux habitants de ces quartiers et d'amorcer un changement d'image, les programmations du CUCS s'attacheront à réaliser des aménagements ou des équipements publics visibles. Cette stratégie opérationnelle doit permettre d'enclencher une réelle dynamique de correction des dysfonctionnements.

b) Des priorités thématiques et des choix méthodologiques marqués

Face à l'ampleur des difficultés, les moyens du CUCS seront forcément limités. Aussi, dans un souci d'éviter toutes formes de dispersion et de déperdition des crédits, des thématiques prioritaires seront affichées et poursuivies.

De plus, les crédits d'investissement de l'Etat n'étant pas mobilisables par le CUCS, les aménagements ou équipements seront en priorité réalisés par le biais de chantiers de formation. Ce choix qui convient bien aux publics faiblement qualifiés (niveau 5 et 5bis, nombreux) permet également une mise en activité rapide des habitants en recherche d'emploi tout en autorisant la réalisation d'ouvrages simples.

³¹ Il existe un projet d'extension de la Zone Franche Urbaine de la ville sur le site.

³² Dernier projet de restructuration du quartier de la Charbonnière date du mois d'octobre 2000

Ainsi, le recours aux chantiers de formation doit permettre la réalisation immédiate d'ouvrages contribuant à donner une image positive du quartier tout en offrant des possibilités d'emploi aux publics les plus en difficultés.

Voirie en latérite



Terrain de sport en état de délabrement



REGARDS SUR LA CHARBONNIERE

Echoppe « informelle » face aux berges du Maroni



« Débit de boissons » sur les berges



Ancienne maison de quartier délabrée



Espace en friche en plein milieu du quartier



REGARDS SUR LES SABLES BLANCS

Absence de fossés pour l'évacuation des eaux pluviales



B. Les secteurs d'interventions ciblées

A Saint-Laurent du Maroni, les sites de priorité n°2 (voir carte annexe 2) correspondent à des zones d'urbanisation spontanée non maîtrisée. D'une façon générale, ces espaces se constituent à proximité d'une voie d'accès mais se développent en retrait de celles-ci, un peu à l'abri des regards. Lorsque les sites sont connus, ils ont généralement acquis une taille moyenne d'une dizaine ou plusieurs dizaines d'habitations.

1. Caractéristiques communes

a) Un développement spontané, des situations opaques

Le développement de ces sites est une des conséquences de la forte pression démographique qui est à l'œuvre dans l'Ouest. Ce mode d'installation, qui permet aussi l'implantation de personnes en situation irrégulière, recouvre des situations personnelles et familiales très diversifiées. Parfois, les installations peuvent être choisies et répondre à des stratégies résidentielles ou économiques³³. Ce phénomène d'urbanisation spontané n'est pas propre à Saint-Laurent du Maroni. Il se retrouve également assez largement dans l'île de Cayenne, et d'une façon générale chaque fois que des espaces fonciers non maîtrisés côtoient des sites aménagés, les habitations précaires devant pour être supportables s'adosser à un minimum d'organisation urbaine et utiliser un minimum de service.

A Saint-Laurent du Maroni, l'importance de la pression démographique conjuguée avec l'étalement de la ville et l'importance de zones non maîtrisées contribuent à faire de ce phénomène un mode régulier de la croissance urbaine. Toutefois, bien que fréquent, ce processus n'en demeure pas moins préjudiciable car il alourdit considérablement les charges de la ville, menace l'équilibre des quartiers, contribue à alimenter une forme d'insécurité, tout en compliquant considérablement les possibilités de traitement ultérieures.

b) Des risques sanitaires et sociaux réels

Le plus souvent privés d'eau et d'électricité, les sites constituent des foyers propices au développement de maladies liées au manque d'hygiène et/ou à la précarité. Les maladies liées à la mauvaise qualité de l'eau, à la présence de gîtes larvaires, au manque de traitement des déchets, représentent des enjeux de santé publique avérés. Par ailleurs, en majorité précaires, les habitants de ces sites pratiquent une économie de la débrouille qui peut être illégale voire délinquante. Cette situation mal connue alimente les représentations que les Saint-Laurentais nourrissent à l'encontre de ces sites.

2. Principes d'intervention

La situation de ces quartiers est préoccupante et leur traitement sera incontournable. Toutefois, aujourd'hui, la finesse des mécanismes à l'œuvre au sein de ces espaces, l'importance (quantitative) des sites et leurs évolutions sont fort mal connus. De plus, l'absence de relais associatifs et de locaux adaptés complique la réalisation d'actions. Néanmoins, deux types d'interventions sont proposés :

³³ Parfois, il s'agit de parier sur la mise en œuvre d'un programme de RHI (qui constitue un mode courant d'accession à la propriété) ou cela permet de sous louer une autre habitation plus officielle, ...

a) Permettre la connaissance et le suivi des secteurs considérés

Au titre de cette orientation, il s'agit essentiellement de permettre une meilleure connaissance à la fois des processus de création et d'évolution de ces quartiers mais aussi des publics et des situations personnelles concernés pour chaque site. Ce dernier volet opérationnel peut être considéré comme un premier diagnostic pré opérationnel.

b) Traiter les situations d'urgences sanitaires et sociales

En lien avec la connaissance et le suivi des sites, il importe de proposer des réponses adaptées aux risques sanitaires que peuvent présenter ces sites, notamment par le biais de la dimension opérationnelle de l'Atelier Santé Ville.

C. Les secteurs de stabilisation

Sites de priorités n°3, les secteurs de stabilisations sont constitués d'espaces qui ont bénéficié des interventions des précédents contrats de ville mais dont la situation est encore fragile. Par ailleurs, lorsque l'on considère la ville dans son ensemble, ces secteurs jouent un rôle important dans la cohérence du système urbain et doivent donc faire l'objet d'attention particulière.

1. Caractéristiques communes

Les secteurs de catégorie 3 regroupent trois types d'espaces : le centre bourg, les villages indiens et les routes dites des Malgaches et de Saint-Jean. Sur l'ensemble de ces sites, l'urbanisation est globalement maîtrisée³⁴, les disponibilités foncières assez réduites et les populations relativement stables. Le fonctionnement des villages amérindiens est également dans l'ensemble assez bien stabilisé³⁵. En ce qui concerne le bourg, les différentes opérations de résorption de l'habitat insalubre, complétées par le classement en Zone Franche Urbaine de la quasi-totalité de cet espace, et surtout la réhabilitation du patrimoine architectural de l'époque pénitentiaire ont contribué à redonner une attractivité certaine au centre ville. Les interventions du contrat de ville (notamment en matière de transports urbains) ont par ailleurs contribué à renforcer le caractère fédérateur du centre.³⁶

a) Un secteur en voie de rattrapage

Le bourg, dans ses limites actuelles³⁷, se trouve désormais dans une situation urbaine maîtrisée. Les dents creuses ainsi que l'îlot d'insalubrité (Village Chinois) qui subsistent sont en cours de traitement. Cependant, des efforts demeurent nécessaires pour améliorer la qualité des espaces publics et leur gestion.

Le projet d'aménagement des berges du Maroni qui devrait prolonger le programme de RHI du Village Chinois doit permettre d'asseoir durablement le centre-ville dans une dynamique urbaine positive.

Aujourd'hui, les enjeux de développement du centre-ville se trouvent essentiellement liés à l'intégration des quartiers et villages reliés par les extensions urbaines du bourg. Dans ce mouvement de

³⁴ Au moins le long des voies de circulation pour les routes des Malgaches et de Saint-Jean

³⁵ Il ne s'agit pas ici de situation idéale mais d'une relative stabilité au regard des dysfonctionnements et des dynamiques opérant sur d'autres secteurs

³⁶ Objectif de renforcement d'un centre fédérateur au service d'une mixité dynamique des populations par la pratique de l'espace public et l'accès aux services publics et privés

³⁷ Du Quartier officiel à la « Glacière »

recomposition du centre, le devenir du quartier de la Charbonnière, du fait de son poids démographique, de sa composition communautaire et de son emprise sur les berges du Maroni, occupera une place majeure.

Ainsi, si le concept de « centre fédérateur » est toujours opérant à l'échelle de la ville, il faut assurément le considérer sur un espace plus large qui déborde ses limites historiques.

b) Des secteurs en décrochage modéré

Les villages amérindiens et l'urbanisation de bord de routes présentent des carences en termes d'aménagements urbains et publics. Ils souffrent d'une mauvaise qualité des voies de communication et d'un déficit de transports publics et donc de l'éloignement. Les équipements de proximité (villages indiens³⁸) sont dans la plupart des cas anciens et mériteraient d'être rénovés et complétés. Les services de proximité sont largement insuffisants voire absents.

La prise en compte des difficultés rencontrées par les habitants ne se démarque pas de celles traitées au titre des politiques de droit commun. La formation, l'emploi, la santé publique, la mobilité constituent les priorités principales d'intervention.

2. Principes d'intervention

Les apports du Contrat Urbain de Cohésion Sociale sur les sites de priorité n° 3 résident davantage dans la capacité d'interpellation et de montage de projet que dans la mobilisation de crédits spécifiques. Cependant, des actions transversales portées par le CUCS auront vocation à couvrir la totalité des sites.

a) L'accompagnement des programmes de droit commun

La connaissance des territoires et de ses acteurs facilite la mise en œuvre des politiques publiques. Véritable relais local, l'équipe opérationnelle du CUCS apportera son expertise, ses réseaux (associatifs, techniques et politiques) et sa pratique en matière de montage et de conduite de projet pour mobiliser au mieux les crédits de droit commun au profit des territoires prioritaires. Par ailleurs, la vocation transversale du CUCS permettra de concevoir les actions des différentes thématiques dans une perspective de complémentarité et de synergie. Pour faciliter la territorialisation des actions, le CUCS pourra, outre ses moyens logistiques, mobiliser des crédits spécifiques dans une logique de facilitation ou d'impulsion des projets.

b) Garantir la cohérence et la pertinence des programmes opérationnels thématiques

Le classement des territoires d'intervention selon un ordre de priorité permet de hiérarchiser des urgences d'intervention, mais ne rend pas compte de l'interdépendance des secteurs urbains, ni de la nécessaire cohérence géographique des interventions. Par ailleurs, le rôle vital pour les secteurs périphériques du centre-ville implique le nécessaire prolongement des actions relevant de thématiques à caractère transversal, comme la citoyenneté et la prévention de la délinquance ou la santé et l'accès aux soins.

³⁸ A l'exception du village de Prospérité

II. Le plan d'action

A. Des thématiques prioritaires très localisées

Concentrées sur les trois sites de priorité n°1, les thématiques prioritaires vont mobiliser, dans une logique de complémentarité avec les crédits de droit commun mobilisables, l'essentiel des capacités d'intervention du contrat.

1. Le développement économique et l'emploi

Secteur particulièrement sinistré à l'échelle du bassin d'emploi de l'Ouest, la thématique se conçoit essentiellement dans la perspective d'un ancrage sur le quartier et dans une logique de développement local. Au regard de la situation actuelle et de l'absence de perspectives positives à court terme, il importe que la thématique de l'emploi et de l'économie puisse répondre à des exigences de rapidité, de visibilité et d'adéquation avec les réalités humaines et physiques des territoires.

La stratégie d'intervention s'organise selon les axes suivants :

AXES	TYPES D'INTERVENTION	TERRITOIRES		
		P1	P2	P3
1. RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE Maîtrise des espaces	a) Réalisation d'aménagements et d'équipements	***		
2. IMPULSER ET SOUTENIR L'ACTIVITE Faciliter l'implantation d'activités	a) Création d'espaces adaptés d'activités	***		
	b) Accompagnement pour le passage d'activités informelles à des activités formelles	***		
	c) Faciliter l'accès au dispositif d'accompagnement à tous les bénéficiaires	***		
	d) Développer l'accès au micro-crédit	***		
3. ACCES A L'EMPLOI ET INSERTION PAR L'ECONOMIQUE - Mobiliser et préparer les publics éloignés de l'emploi - Utiliser la commande publique pour générer des mises en activité - Multiplier les passerelles vers l'emploi	a) Développer des chantiers de formation	***	*	*
	b) Intervention sur les marchés publics	***	***	***
	c) Dispositif de préparation à l'emploi	***	*	*
	d) Développer, soutenir les SIAE	***	*	*
	e) Favoriser l'alternance	***	*	*

En absence de Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi et de Maison de l'Emploi à Saint-Laurent du Maroni, il importe pour la mise en œuvre de cette thématique de développer de fortes capacités au montage de projet et à la coordination des acteurs. Le recours aux chantiers de formation, pivot de cette thématique, nécessitera une attention particulière. Actuellement, si la ville peut s'appuyer sur 2 structures d'insertion par l'activité économique ainsi que sur les acteurs du service public de l'emploi, aucune structure n'est spécialisée sur l'ingénierie et le suivi.

De plus, la cohérence des différents volets de cette thématique repose sur une forte complémentarité des actions, qui doit être garantie par l'équipe opérationnelle du contrat. A ce titre, pour le volet « impulser et soutenir l'activité », il est primordial de veiller à la disponibilité d'espaces d'activités pour faire écho aux efforts produits en terme d'accompagnement des porteurs de projets. De même, le volet

« accès à l'emploi et insertion par l'activité économique » implique la création d'un dispositif intégré capable d'intervenir à la fois sur la rédaction des marchés publics, l'identification des postes d'insertion au sein des chantiers et la mise en relation des publics en insertion avec les entreprises.

Aussi, en préalable à l'action, le CUCS devra se doter des compétences et des moyens nécessaires à la mise en oeuvre de ses programmations.

2. Réussite éducative

Les enjeux liés à l'éducation sont multiples. D'abord quantitatifs, ils sont également et peut-être surtout de nature qualitative et relèvent à la fois de la réussite individuelle et de la cohésion sociale. Dans le cadre du CUCS, trois directions sont poursuivies :

AXES / LEVIERS	TYPES D'INTERVENTIONS	TERRITOIRES		
		P1	P2	P3
1. PROGRAMMES INDIVIDUALISES DE REUSSITE EDUCATIVE Développement du programme de réussite éducative et d'égalité des chances	a) Renforcer et étendre le programme de l'Equipe de Réussite Educative	***	*	*
2. ACTIONS COLLECTIVES DE REUSSITE SCOLAIRE - Localisation de programmes péri et extra scolaires - Développement de l'accompagnement scolaire	a) Mettre en place des ateliers éducatifs dans les établissements scolaires	***		
	b) Soutenir les actions d'aide aux devoirs	***	*	*
	c) Aide à la parentalité, actions de lutte contre l'illettrisme en direction des parents	***	***	***
	d) Développer la médiation écoles / familles	***	***	***
3. L'INNOVATION AU SERVICE DE LA REUSSITE Innovations et expérimentations	a) Réflexions sur les rythmes scolaires	***		
	b) Utilisation des NTIC	***		

L'implication de la politique de la ville sur la thématique « éducation » est importante et déjà assez ancienne. Elle a notamment permis le développement d'un réseau d'acteurs spécialisés qui porte aujourd'hui l'essentiel des actions. Les enjeux repérés, qui favorisent le ciblage des interventions, peuvent être réalisés par le réseau des acteurs locaux dont l'action doit être coordonnée et soutenue.

3. Améliorer le cadre de vie

Proche de l'axe « renforcer l'attractivité du territoire », le volet « amélioration du cadre de vie » renvoie entre autre à la mise en oeuvre de chantiers de formation.

AXES / LEVIERS	TYPES D'INTERVENTIONS	TERRITOIRES		
		P1	P2	P3
1. AMELIORER LE CADRE DE VIE DES QUARTIERS - Développer, améliorer les espaces publics dans les quartiers - Encourager, développer l'implication des habitants - Préparer, faciliter les interventions urbaines lourdes	a) Réalisations d'aménagements urbains	***		
	b) Remise à niveau et développement des équipements de proximité	***		
	c) Encourager les dynamiques de voisinage	**		
	d) Sensibiliser les habitants à la vie de quartier	**		
	e) Communication, concertation avec les habitants	*	***	

B. Des thématiques transversales

1. La citoyenneté et la prévention de la délinquance

Cet axe constitue un enjeu central pour la commune qui souffre d'un niveau de délinquance élevé et dont les habitants vivent avec un fort sentiment d'insécurité. Cette situation met en péril l'ensemble des efforts réalisés par ailleurs, dissuade les candidats à une installation durable sur la commune et alimente les tensions entre les communautés. Cependant, la plus value du CUCS dans le traitement de cette thématique réside davantage dans sa capacité à actionner des leviers complémentaires (aménagement urbain, éducation, emploi) et à mobiliser les acteurs dans une logique de travail en réseau que dans la réalisation d'actions structurantes dont le coût et la technicité sont largement supérieurs à ses capacités.

AXES / LEVIERS	TYPES D'INTERVENTIONS	TERRITOIRES		
		P1	P2	P3
1. DEVELOPPER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE A LA SECURITE - Agir sur l'espace urbain - Agir sur les comportements individuels et collectifs	a) Mise en sécurité des espaces et des lieux publics (aménagement, protection,...)	***	*	*
	b) Faciliter la mise en réseau des acteurs de la sécurité et de la prévention, participer au fonctionnement du CLSPD	***	***	***
	c) Amélioration de la communication et développement de la médiation sociale	***	***	***
	d) Actions de promotion de la citoyenneté	***	***	***

Pour la mise en œuvre de cette thématique, peu développée dans sa dimension « mise en réseau des acteurs », il importe de doter l'équipe opérationnelle du CUCS de capacité d'animation, de suivi et d'expérimentation.

2. La santé et l'accès aux soins

Dans la poursuite des travaux conduits par l'Atelier Santé Ville et sur la base du diagnostic qu'il a réalisé en 2006, le CUCS participera à la réalisation d'actions novatrices ou expérimentales, susceptibles d'alimenter les réflexions et travaux de l'ASV.

AXES / LEVIERS	TYPES D'INTERVENTIONS	TERRITOIRES		
		P1	P2	P3
1. FAVORISER L'ACCES AUX SOINS Accompagnement social de proximité	a) Permanences dans les quartiers, médiation,...	***	**	*
2. PREVENTION DES RISQUES SANITAIRES ET DES CONDUITES A RISQUE - Programme de santé communautaire - Programme de prévention et de lutte contre le VIH et les IST - Programme de prévention et de lutte contre les toxicomanies	a) Prise en considération de la dimension culturelle	***	***	***
	b) Accompagnement des malades et de leur famille	***	**	**
	c) Information et prévention	***	**	**
3. DEVELOPPER LE TRAVAIL EN RESEAU ET L'EXPERIMENTATION Poursuite de la démarche ASV	a) Suivi d'un programme d'intervention	***		
	b) Actualisation des diagnostics sanitaires et sociaux	***	***	***

Dans un souci de cohérence, la mise en œuvre de cette thématique devrait être confiée au coordinateur ASV.



GUYANE



VILLE DE SAINT-LAURENT DU MARONI

**CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE
DE SAINT-LAURENT DU MARONI
2007-2009**

**ANNEXE 3b
PROGRAMME OPERATIONNEL
2007**

SOMMAIRE

I. REPARTITION BUDGETAIRE PAR THEMATIQUE ET TERRITOIRE.....- 58 -

II. TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS.....- 59 -

III. FICHES DETAILLEES DES ACTIONS.....- 60 -

A. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ACCES A L'EMPLOI.....- 61 -

ACTION n°A1a – 1/07 : PROVISIONS POUR LA REALISATION D'AMENAGEMENTS ET D'EQUIPEMENTS EN CHANTIERS DE FORMATION **Erreur ! Signet non défini.**

ACTION n°A2a – 1/07 : ETUDE DE FAISABILITE POUR LA MISE EN PLACE D'ESPACES D'ACTIVITES ADAPTES - 63 -

ACTION n°A2b – 1/07 : ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE A LA CREATION D'ENTREPRISES : OFFRE DE PLACES RESERVEES AU PUBLIC CIBLE DANS LA COUVEUSE D'ENTREPRISES A L'ESSAI REGIONAL « NOU LA KE TO » - 64 -

ACTION n°A2c – 1/07 : MISE EN PLACE D'UN SERVICE EMERGENCE DE PROJETS - 65 -

ACTION n°A2d – 1/07 : RENFORCEMENT DES MOYENS DE L'A.D.I.E. - 66 -

ACTION n°A3e – 1/07 : PLATE-FORME ALTERNANCE - 67 -

ACTION n°A3bd – 1/07 : SAISIR ET DEVELOPPER LES OPPORTUNITES D'INSERTION PAR L'ECONOMIQUE ET L'EMPLOI - 68 -

B. REUSSITE EDUCATIVE.....- 69 -

ACTION n°B1a – 1/07 : POURSUIVRE ET DEVELOPPER LE PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE - 70 -

ACTION n°B2a-1/07: MISE EN PLACE D'ATELIERS EDUCATIFS A LA CHARBONNIERE - 71 -

ACTION n°B2a-2/07: MISE EN PLACE D'ATELIERS EDUCATIFS AUX SABLES BLANCS - 72 -

ACTION n°B2a-3/07: MISE EN PLACE D'ATELIERS EDUCATIFS AUX ECOLES - 73 -

ACTION n°B3a – 1/07 : PROVISIONS POUR LE SOUTIEN ET DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE LUTTE CONTRE L'ILLETRISME - 74 -

ACTION n°C3 – 1/07 : PROVISIONS POUR LE DEVELOPPEMENT D'ACTIONS EDUCATIVES INNOVANTES SUR LES SITES PRIORITAIRES (P1) - 75 -

ACTION n°B3a – 1/07 : AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT DE TROIS ETABLISSEMENTS SCOLAIRES POUR LA MISE EN ŒUVRE D'ESPACES NUMERIQUES DE TRAVAIL - 76 -

ACTION n°B3a- 2/07 : CONSTITUTION ET FORMATION D'UNE EQUIPE D'ANIMATION DES ESPACES NUMERIQUES DE TRAVAIL - 77 -

C. HABITAT ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE.....- 78 -

ACTION n°C1e – 1/07 : DEVELOPPER LA COMMUNICATION ET LA CONCERTATION AVEC LES HABITANTS - 79 -

ACTION n°C1ab – 1/07 : ETUDES TECHNIQUES POUR L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE DANS LES QUARTIERS - 80 -

D. CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE.....- 81 -

ACTION n°D1b – 1/07 : PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DU CLSPD - 82 -

ACTION n°D1c – 1/07 : ACTION DE PROXIMITE – TRAVAIL DE RUE - 84 -

ACTION n°D1c – 2/07 : LA MAISON DES JEUNES - 84 -

E. SANTE ET ACCES AUX SOINS.....- 85 -ACTION n°E2b – 1/07 : ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ATTEINTES DU VIH, DES
HEPATITES ET/OU HTLV-1 - 86 -

ACTION n°E2c – 1/07 : INFORMATION ET PREVENTION CONTRE LES PRATIQUES A RISQUE - 87 -

ACTION n°E2c – 2/07 : PREVENTION CONTRE LE VIH ET LES IST - 88 -

I. REPARTITION BUDGETAIRE PAR THEMATIQUE ET TERRITOIRE

en k€	Développement économique et emploi	Réussite éducative	Améliorer le cadre de vie	Citoyenneté et prévention	Santé et accès aux soins
Priorité 1	112	438,163	46	20	27
Priorité 2	5	84	0	19,5	26
Priorité 3	5	0	0	20,5	29
Total	122	522,163	46	60	82

en %	Développement économique et emploi	Réussite éducative	Améliorer le cadre de vie	Citoyenneté et prévention	Santé et accès aux soins
Priorité 1	13%	53%	6%	2%	3%
Priorité 2	1%	10%	0%	2%	3%
Priorité 3	1%	0%	0%	2%	4%
Total	15%	63%	6%	6%	10%

II. TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS

Intitulé de l'action	Territoire	Part Etat CUCS	Part commune CUCS	Coût d'objectif
Provisions pour la réalisation d'aménagements et d'équipements en chantier de formation	P1	34 500.00 €	22 500.00 €	248 000.00 €
Etude de faisabilité pour la mise en place d'espaces d'activités adaptés (type pépinière d'entreprises, jardins familiaux,...)	P1	10 000.00 €		20 000.00 €
Accompagnement spécifique à la création d'entreprise : Offre de places réservées au public ciblé dans la couveuse d'entreprises à l'essai régional "Nou la ke to"	P1	5 000.00 €		100 000.00 €
Mise en place d'un Service d'Emergence de Projets	P1	2 000.00 €		30 000.00 €
Renforcement des moyens de l'ADIE	P1	10 000.00 €	6 000.00 €	60 000.00 €
Plate-forme alternance	P1	12 000.00 €		25 000.00 €
Saisir et développer les opportunités d'insertion par l'économie et l'emploi	P1 - P2 - P3	10 000.00 €	10 000.00 €	20 000.00 €
Poursuivre et développer le programme de réussite éducative	P1,P2	219 517.00 €	35 000.00 €	255 000.00 €
Mise en place d'ateliers éducatifs à la Charbonnière	P1	35 000.00 €		70 000.00 €
Mise en place d'ateliers éducatifs aux Sables Blancs	P1	35 000.00 €		70 000.00 €
Mise en place d'ateliers éducatifs aux Ecoles	P1	35 000.00 €		70 000.00 €
Provisions pour le soutien et développement d'actions de lutte contre l'illettrisme	P1 - P2	20 000.00 €		30 000.00 €
Provisions pour le développement d'actions éducatives innovantes en sites prioritaires (P1)	P1	25 146.00 €	5 000.00 €	30 146.00 €
Aménagement et équipement de trois établissements scolaires pour la mise en œuvre d'espaces numériques de travail	P1	22 500.00 €	20 000.00 €	300 000.00 €
Constitution et formation d'une équipe d'animation des espaces numériques de travail	P1	60 000.00 €	10 000.00 €	110 000.00 €
Développer la communication et la concertation avec les habitants	P1	20 000.00 €		40 000.00 €
Etude technique pour l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers	P1	6 000.00 €	20 000.00 €	26 000.00 €
Participer au fonctionnement du CLSPD	P1 - P2 - P3	10 000.00 €	10 000.00 €	20 000.00 €
La maison des jeunes	P1 - P2 - P3	10 000.00 €	5 000.00 €	75 000.00 €
Action de proximité "Travail de rue"	P1 - P2 - P3	25 000.00 €		100 000.00 €
Poursuite des missions de l'ASV	P1 - P2 - P3	37 000.00 €		57 000.00 €
Accompagnement des personnes atteintes du VIH, des hépatites et/ou HTLV-1	P1 - P2 - P3	15 000.00 €		200 000.00 €
Action d'information et de prévention de la toxicomanie	P1 - P2 - P3	25 000.00 €		100 000.00 €
Action d'information et de prévention du VIH et des IST	P1 - P2 - P3	5 000.00 €		60 000.00 €
Equipe opérationnelle CUCS			200 000.00 €	
Total		688 663.00 €	343 500.00 €	2 116 146.00 €

III. FICHES DETAILLEES DES ACTIONS

A. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ACCES A L'EMPLOI

ACTION n°A1a – 1/07 : PROVISIONS POUR LA REALISATION D'AMENAGEMENTS ET D'EQUIPEMENTS EN CHANTIERS DE FORMATION

Action nouvelle

Objectifs :

- *Dimension production* : réalisation d'aménagements et d'équipements visant à améliorer le cadre de vie des quartiers.
- *Dimension formation* : mettre en activité des personnes jeunes et adultes éloignées de l'activité économique pour favoriser leur progression. Les chantiers s'inscrivent comme une étape dans le parcours d'insertion des personnes.

Description :

Dans l'attente de la définition précise des supports techniques des chantiers de formation (voir action relative avec la concertation des habitants), il s'agit de réserver les crédits nécessaires au montage des opérations.

Territoires d'intervention : Les territoires de priorité 1

Public visé : 15 à 30 personnes (demandeurs d'emplois, bénéficiaires du RMI,...)

Durée : 6 mois

Date de démarrage : Septembre 2007

Résultats attendus :

- Production d'équipements et d'aménagements
- Mise en activité de personnes éloignées de l'emploi
- Amorçage de parcours d'insertion

Critères de performance :

- Nature des réalisations
- Nombre de personnes ayant entamé un parcours d'insertion après le chantier

Porteur : Régie de quartier, Ensemble vers l'Emploi ou structure nouvelle à mettre en place ?

Partenaires : DTEFP, ADI, Conseil Régional, MLRG, ANPE, organismes de formation

Coût prévisionnel d'objectif : 248 k€

Part CUCS Etat / Part CUCS Commune : 34,5 k€ / 22,5k€

**ACTION n°A2a – 1/07 : ETUDE DE FAISABILITE POUR LA MISE EN PLACE
D'ESPACES D'ACTIVITES ADAPTES**

Action nouvelle

Objectif :

Déterminer la faisabilité technique, juridique et financière de mise en place d'espaces d'activités adaptées

Description :

Un opérateur spécialisé extérieur réalise une étude sur l'opportunité et la faisabilité de structures susceptibles de favoriser le développement de l'économie locale. Dans ce cadre seront notamment étudiées les possibilités de mettre en œuvre une pépinière d'entreprises, des jardins familiaux, ...

Territoires d'intervention : Les territoires de priorité 1

Public visé : Opérateurs économiques locaux, habitants des quartiers, personnes repérées par les dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises

Durée : 3 mois

Date de démarrage : Septembre 2007

Résultats attendus :

- Avant projet-sommaire
- Programme opérationnel

Critères de performance :

- Respect des délais
- Mobilisation des partenaires
- Faisabilité de l'étude

Porteur : A déterminer

Partenaires : CDC

Coût prévisionnel d'objectif : 20 k€

Part CUCS Etat / Part CUCS Commune : 10 k€ / 0 k€

ACTION N°A2b – 1/07 : ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE A LA CREATION D'ENTREPRISES : OFFRE DE PLACES RESERVEES AU PUBLIC CIBLE DANS LA COUCHEUSE D'ENTREPRISES A L'ESSAI REGIONAL « NOU LA KE TO »

Action nouvelle

Objectif :

Permettre aux porteurs de projets de tester leur activité en grandeur réelle et de bénéficier d'un accompagnement personnalisé avant de se lancer comme chef d'entreprise en leur offrant un hébergement juridique

Description :

- L'entrée dans le dispositif couveuse est actée par un comité d'admission qui valide l'entrée en couveuse et la durée du statut d'entrepreneur à l'essai.
- La mise en situation réelle de création d'une entreprise : le dispositif permet au créateur de commercialiser son produit, d'exercer son activité en toute légalité tout en conservant son statut antérieur, de bénéficier d'un accompagnement personnalisé (mise à disposition d'outils, réunions mensuelles, appui financier)
- La sortie de la couveuse : un bilan et une préconisation seront établis avec chaque porteur de projet

Territoires d'intervention : Les territoires de priorité 1

Public visé : Ce dispositif peut bénéficier à un public large (demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RMI, jeunes diplômés, salariés à temps partiels,...)

Durée : 1 an

Date de démarrage : Mai 2007

Résultats attendus :

- Favoriser la création d'activités économiques dans les quartiers prioritaires, notamment par des personnes privées d'emploi en leur permettant de tester légalement leur projet de création.
- Sécuriser des porteurs de projets fragiles

Critères de performance :

- Nombre de personnes touchées par le dispositif
- Nombre de créations d'entreprises
- Nombre de retour à l'emploi

Porteur : ACDE Couveuse d'entreprises "Nou la ke to"

Partenaires : DTEFP, ADI, AGEFIPH, CDC, Conseil Régional, ADIE, OGI, Chambres consulaires, CNES, 3CL, CCOG, FSE Fluid, ASSEDIC, Mairie de Cayenne, Mairie de Kourou

Coût prévisionnel d'objectif : 100 k€

Part CUCS Etat / Part CUCS Commune : 5 k€ / 0 k€

ACTION n°A2c – 1/07 : MISE EN PLACE D'UN SERVICE EMERGENCE DE PROJETS**Action nouvelle****Objectif :**

Donner à chaque habitant des territoires concernés les mêmes chances qu'ailleurs d'accéder aux services d'accompagnement et d'appui à la création d'activité.

Description :

Un chargé de mission sera affecté à mi-temps sur l'action. Un comité de pilotage validera ses propositions. Ses missions seront les suivantes : mission de communication (plaquette, lettre SEP, tracts, séances d'informations collectives), mission de sensibilisation du public, mission de détection des projets, des niches d'emplois et enfin une fonction d'amorçage.

Ces missions pourront se traduire notamment par des permanences au sein, par exemple, des associations.

L'agent d'urgence travaille en réseau avec les autres structures d'appui aux projets. Il intervient prioritairement sur le terrain en contact direct avec les habitants. Lors des permanences, les personnes sont accueillies, écoutées par rapport à leurs attentes vis-à-vis de la création d'entreprises et réorientées vers les structures ad-hoc existantes en fonction du type de projet

Territoires d'intervention : Les territoires de priorité 1

Public visé :

- Le SEP s'adresse à toute personne qui souhaite obtenir des informations sur la création d'entreprise de manière générale.
- 15-20 personnes par mois

Durée : 1 an

Date de démarrage : Mai 2007

Résultats attendus :

- Un service de proximité performant
- Une « non errance » des porteurs de projet
- Une typologie renseignée des créateurs potentiels de la zone

Critères de performance :

- Nombre de permanences tenues
- Ratio de participants
- Nombre d'ateliers animés de sensibilisation à la création
- Nombre de création en fin de parcours ayant abouties
- Nombre de retour à l'emploi

Porteur : Boutique de Gestion

Partenaires : ADIE, OGI, DRDF, FSE, CDC

Coût prévisionnel d'objectif : 30 k€

Part CUCS Etat / Part CUCS Commune : 2 k€ / 0 k€

ACTION n°A2d – 1/07 : RENFORCEMENT DES MOYENS DE L' A.D.I.E.

Action nouvelle

Objectifs :

- Développer les moyens de l'antenne ADIE de Saint-Laurent du Maroni
- Favoriser l'accueil des porteurs de projet de création d'entreprises
- Multiplier les porteurs de prêts

Description :

Participer aux coûts de fonctionnement de l'antenne locale de l'ADIE

Territoires d'intervention : Les territoires d'intervention P1, P2, P3

Public visé:

Demandeur d'emploi, bénéficiaire du RMI souhaitant créer une entreprise

Durée : 1 an

Date de démarrage : Mai 2007

Résultats attendus :

- Développement de l'antenne ADIE de Saint-Laurent du Maroni

Critères de performance :

- Nombre de personnes accueillies
- Nombre de dossiers traités
- Nombre de prêts accordés

Porteur : ADIE

Partenaires : ADIE, Conseil Régional

Coût prévisionnel d'objectif : 60 k€

Part CUCS Etat / Part CUCS Commune : 10 k€ / 6 k€

ACTION n°3e – 1/07 : PLATE-FORME ALTERNANCE

Action nouvelle

Objectif :

- Dynamiser l'alternance dans les quartiers prioritaires ciblés
- Faciliter la rencontre entre les différents acteurs à travers la mise en place d'un système interactif

Description :

La plate-forme intervient sur 3 cibles en parallèle :

- le public concerné par l'alternance : préciser la demande, déterminer le potentiel, programmer des sessions de techniques de recherche d'emploi, d'accompagnement individuel, organiser des rencontres individualisées et collectives avec des entreprises et des organismes de formation.
- les entreprises de l'Ouest et du reste du département : fournir de l'information sur les contrats en alternance, développer un réseau d'entreprises prêtes à accueillir des contrats en alternance, accompagner les entreprises qui accueillent les bénéficiaires,
- les organismes de formation : la plate-forme agit comme intermédiaire en partenariat avec ces organismes afin d'optimiser et rationaliser les recherches du public.

Territoires d'intervention : Les territoires de priorité 1, 2 et 3

Public visé : Public concerné par l'alternance

Durée : 1 an

Date de démarrage : 2^{ème} semestre 2007

Résultats attendus :

- Un service de proximité performant
- La mise en réseau d'acteurs insertion et des entreprises
- Typologie des bénéficiaires en alternance sur les zones d'intervention

Critères de performance :

- Le nombre de participants au dispositif
- Le ratio d'alternances abouties
- Le nombre d'entreprises accueillantes

Porteur : Boutique de Gestion

Partenaires : Organismes de formation, ANPE, MLRG, ADI

Coût prévisionnel d'objectif : 25 k€

Part CUCS Etat / Part CUCS Commune : 12 k€ / 0 k€

**ACTION n°3bd – 1/07 : SAISIR ET DEVELOPPER LES OPPORTUNITES
D'INSERTION PAR L'ECONOMIQUE ET L'EMPLOI**

Action nouvelle

Objectifs :

- Utiliser la commande publique au service de l'insertion
- Développer les chantiers d'insertion
- Faciliter le recours aux SIAE

Description :

Sous le contrôle du chef de projet et en étroite collaboration avec le chargé de mission économique du DSU, il s'agit de développer une structure chargée à la fois de l'ingénierie et de la mise en œuvre des actions de l'insertion par l'activité économique. Les missions consistent à :

- Développer des postes d'insertion dans le cadre des marchés publics
- Développer des chantiers d'insertion
- Développer des SIAE

Au titre de ces missions, le chargé de mission est chargé de la mise en réseau des acteurs de l'emploi et de l'insertion

Territoires d'intervention : Les territoires de priorité 1, 2 et 3

Public visé: Demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RMI, 16-25 ans suivis par la Mission Locale Régionale de Guyane

Durée : 3 ans

Date de démarrage : Mai 2007

Résultats attendus :

- Multiplication des postes en insertion
- Mise en réseau des acteurs de l'emploi au service de l'insertion

Critères de performance :

- Création ou identification d'une structure adaptée
- Au moins un marché public rédigé avec des objectifs d'insertion

Porteur : A déterminer

Partenaires : DTEFP, Conseil Régional, ADI, MLRG, ANPE

Coût prévisionnel d'objectif : 20 k€

Part CUCS Etat / Part CUCS Commune : 10 k€ / 10 k€

B.REUSSITE EDUCATIVE

ACTION n°B1a – 1/07 : POURSUIVRE ET DEVELOPPER LE PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE

Action reconduite

Objectif :

Favoriser l'égalité des chances et la continuité des parcours pour les plus en difficultés

Description :

- Accompagnement scolaire spécialisé
- Actions éducatives (activités sportives, culturelles, artistiques, d'expression etc....)
- Actions de maîtrise de la langue française (en direction des parents et des enfants)
- Actions de médiation (actions d'informations, groupes de paroles Parents/Enfants/Enseignants avec présence de médiateurs sociaux, etc...)
- Actions médico-sociales (orientation vers des spécialistes: orthophoniste, orthopédiste, ORL,... etc.)

Territoires d'intervention : Les territoires de priorités 1, 2 et 3

Public visé: 300 élèves du primaire et leur famille

Durée : 3 ans

Date de démarrage : En cours

Résultats attendus :

- Amélioration des résultats scolaires et des comportements des enfants
- Meilleure implication et suivi des parents dans la scolarité de leurs enfants

Critères de performance :

- Nombre de projets individuels mis en place
- Durée des suivis mis en place
- Passage dans la classe supérieure
- Diminution des violences
- Nombre d'actions collectives développées
- Nombre d'enfants et de familles sortis du dispositif
- Plus grande présence des parents dans l'école

Porteur : EPLE

Partenaires : Education Nationale, ADI

Coût prévisionnel d'objectif : 20 k€

Part CUCS Etat / Part CUCS Commune : 10 k€ / 10 k€

ACTION n°B2a – 1/07 : MISE EN PLACE D'ATELIERS EDUCATIFS A LA CHARBONNIERE

Action nouvelle

Objectifs :

- Offrir aux côtés de l'école l'appui et les ressources dont l'enfant a besoin pour mieux réussir à l'école
- Faciliter l'accès aux savoirs à travers l'utilisation de divers supports
- Elargir les centres d'intérêt par une ouverture culturelle
- Valoriser les acquis afin de renforcer l'autonomie personnelle et la capacité collective

Description :

- Les enfants sont pris en charge les après-midi en dehors du temps scolaire, les activités périscolaires se déroulant au sein des établissements scolaires.
- Les ateliers sont animés quotidiennement par des animateurs, des parents et un enseignant pendant la période scolaire. Les activités proposées sont centrées sur une aide à la maîtrise de la lecture, elles sont également sportives, culturelles, artistiques, d'expression,...

Territoires d'intervention : Groupe scolaire de la Charbonnière

Public visé: Enfants scolarisés en école élémentaire

Durée : 3 ans

Date de démarrage : Septembre 2007

Résultats attendus :

Amélioration des résultats scolaires et des comportements des enfants

Critères de performance :

- Suivi des résultats scolaires des enfants en début et en fin d'année scolaire
- Nombre d'enfants participants

Porteur : APEESSLM

Partenaires : DTEFP, DDJS, CAF, USEP, Education Nationale, associations

Coût prévisionnel d'objectif : 70 k€

Part CUCS Etat / Part CUCS Commune : 35 k€ / 0 k€

ACTION n°B2a – 2/07 : MISE EN PLACE D'ATELIERS EDUCATIFS AUX SABLES BLANCS

Action nouvelle

Objectifs :

- Offrir aux côtés de l'école l'appui et les ressources dont l'enfant a besoin pour mieux réussir à l'école
- Faciliter l'accès aux savoirs à travers l'utilisation de divers supports
- Elargir les centres d'intérêt par une ouverture culturelle
- Valoriser les acquis afin de renforcer l'autonomie personnelle et la capacité collective

Description :

- Les enfants sont pris en charge les après-midi en dehors du temps scolaire, les activités périscolaires se déroulant au sein des établissements scolaires.
- Les ateliers sont animés quotidiennement par des animateurs, des parents et un enseignant pendant la période scolaire. Les activités proposées sont centrées sur une aide à la maîtrise de la lecture, elles sont également sportives, culturelles, artistiques, d'expression,...

Territoires d'intervention : Etablissements scolaires des Sables Blancs

Public visé: Enfants scolarisés en école élémentaire

Durée : 3 ans

Date de démarrage : En cours

Résultats attendus :

Amélioration des résultats scolaires et des comportements des enfants

Critères de performance :

- Suivi des résultats scolaires des enfants en début et en fin d'année scolaire
- Nombre d'enfants participants

Porteur : APEESSLM

Partenaires : DTEFP, DDJS, CAF, USEP, Education Nationale, Meki Wi Libi Na Wan, Botoplay, Coup de Pouce

Coût prévisionnel d'objectif : 70 k€

Part CUCS Etat / Part CUCS Commune : 35 k€ / 0 k€

ACTION n°B2a – 3/07 : MISE EN PLACE D'ATELIERS EDUCATIFS AUX ECOLES

Action nouvelle

Objectifs :

- Offrir aux côtés de l'école l'appui et les ressources dont l'enfant a besoin pour mieux réussir à l'école
- Faciliter l'accès aux savoirs à travers l'utilisation de divers supports
- Elargir les centres d'intérêt par une ouverture culturelle
- Valoriser les acquis afin de renforcer l'autonomie personnelle et la capacité collective

Description :

- Les enfants sont pris en charge les après-midi en dehors du temps scolaire, les activités périscolaires se déroulant au sein des établissements scolaires.
- Les ateliers sont animés quotidiennement par des animateurs, des parents et un enseignant pendant la période scolaire. Les activités proposées sont centrées sur une aide à la maîtrise de la lecture, elles sont également sportives, culturelles, artistiques, d'expression,...

Territoires d'intervention : Etablissements scolaires des Ecoles

Public visé: Enfants scolarisés en école élémentaire

Durée : 3 ans

Date de démarrage : Septembre 2007

Résultats attendus :

Amélioration des résultats scolaires et des comportements des enfants

Critères de performance :

- Suivi des résultats scolaires des enfants en début et en fin d'année scolaire
- Nombre d'enfants participants

Porteur : A déterminer

Partenaires : DTEFP, DDJS, CAF, USEP, associations

Coût prévisionnel d'objectif : 70 k€

Part CUCS Etat / Part CUCS Commune : 35 k€ / 0 k€

**ACTION n°B3a – 1/07 : PROVISIONS POUR LE SOUTIEN ET LE DEVELOPPEMENT
DES ACTIONS DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME**

Action nouvelle

Objectif

Poursuivre les efforts entrepris dans la lutte contre l'illettrisme et en faveur de l'acquisition des savoirs de base

Description

Participer aux actions du dispositif PREFOB (ex DPLI) sur la commune de Saint-Laurent du Maroni et en particulier au profit des habitants des quartiers situés en priorités 1 et 2

Territoires d'intervention : Les territoires de priorités 1 et 2

Public visé : Adultes en situation d'illettrisme

Durée : 1 an

Date de démarrage : Mai 2007

Résultats attendus : Mise en œuvre de programmes de lutte contre l'illettrisme

Critères de performance : Nombre de publics prioritaires accueillis

Porteur : PREFOB

Partenaires : DTEFP, Conseil Régional, ADI

Coût prévisionnel d'objectif : 20 k€

Part CUCS Etat / Part CUCS Commune : 20 k€ / 0 k€

**ACTION n°C3 – 1/07 : PROVISIONS POUR LE DEVELOPPEMENT D'ACTIONS
EDUCATIVES INNOVANTES SUR LES SITES PRIORITAIRES (P1)**

Action nouvelle

Objectif :

Permettre la mise en œuvre d'actions innovantes dans les écoles situées sur les territoires de priorité 1 pour la réussite éducative des élèves

Description :

Sur appel à projet ou sur initiative spontanée, le chef de projet CUCS reçoit les projets associatifs ou institutionnels. Il établit une convention de participation qui est soumise à l'avis de l'Inspection Académique et du service des Affaires Scolaires de la Mairie. La reconduction des actions devront faire l'objet d'un dossier de subvention spécifique

Territoires d'intervention : Les territoires de priorité 1

Public visé: Enfants et parents des écoles élémentaires

Durée : 1 an

Date de démarrage : Mai 2007

Résultats attendus : Développement d'actions innovantes adaptées au contexte local

Critères de performance :

- Nombre de projets soutenus
- Nombre d'enfants - parents touchés

Porteur : A déterminer

Partenaires : Education Nationale, ADI, DDJS, DRAC,...

Coût prévisionnel d'objectif : 30,146 k€

Part CUCS Etat / Part CUCS Commune : 25,146 k€ / 5 k€

**ACTION n°B3a – 1/07 : AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT DE TROIS
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES POUR LA MISE EN ŒUVRE D'ESPACES
NUMERIQUES DE TRAVAIL**

Action nouvelle

Objectifs :

- Sécuriser les établissements scolaires
- Aménager les classes pour la mise en place de postes informatiques

Description :

Réalisation en chantier de formation des travaux de sécurisation

Territoires d'intervention : Les établissements scolaires situés sur les territoires de priorité 1

Public visé: Elèves de classes élémentaires

Durée : 6 mois

Date de démarrage : Juin 2007

Résultats attendus :

- Sécurisation des établissements scolaires
- Aménagement des classes

Critères de performance :

- Niveau de protection obtenu dans les établissements
- Nombre de classes aménagées pour accueillir du matériel informatique

Porteur : A déterminer

Partenaires : CDC, Education Nationale, CapTIC, DTEFP, ADI, ...

Coût prévisionnel d'objectif : 300 k€

Part CUCS Etat / Part CUCS Commune : 22,5 k€ / 20 k€

**ACTION n°B3a- 2/07 : CONSTITUTION ET FORMATION D'UNE EQUIPE
D'ANIMATION DES ESPACES NUMERIQUES DE TRAVAIL**

Action nouvelle

Objectif :

Mettre en place une équipe d'animation des espaces numériques de travail au sein des établissements scolaires

Description :

Recrutement et formation de 3 adultes-relais pour animer les espaces numériques de travail

Territoires d'intervention : Les établissements scolaires situés sur les territoires de priorité 1

Public visé : Elèves de classes élémentaires

Durée : 3 ans

Date de démarrage : Septembre 2007

Résultats attendus :

Mise en place d'une équipe opérationnelle d'animation des espaces numériques de travail

Critères de performance :

Porteur : A déterminer

Partenaires : CDC, Education Nationale, CapTIC, DTEFP, ADI, ...

Coût prévisionnel d'objectif : 108,5 k€

Part CUCS Etat / Part CUCS Commune : 58,5 k€ / 10 k€

C.HABITAT ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE

**ACTION n°C1e – 1/07 : DEVELOPPER LA COMMUNICATION ET LA
CONCERTATION AVEC LES HABITANTS**

Action nouvelle

Objectif :

Mettre en place un dispositif de concertation avec les habitants pour préparer les futures interventions urbaines

Description :

Un agent à temps plein (adulte-relais) organise un travail de concertation et de participation des habitants dans la perspective de la réalisation de travaux d'amélioration du quartier. Pour ce faire, il entretient notamment des contacts avec le milieu associatif et les autorités coutumières. De plus, il sera en capacité de mobiliser les différents services municipaux (technique, urbanisme, financier)

Territoires d'intervention : Les territoires de priorité 1

Public visé : Habitants des quartiers

Durée : 3 ans

Date de démarrage : Mai 2007

Résultats attendus :

Création d'un dispositif de concertation et de participation

Critères de performance :

- Niveau de participations des habitants
- Nature des propositions

Porteur : Commune

Partenaires : DDE, ...

Coût prévisionnel d'objectif : 40 k€

Part CUCS Etat / Part CUCS Commune : 20 k€ / 0 k€

**ACTION n°C1ab - 1/07 : ETUDES TECHNIQUES POUR L'AMELIORATION DU
CADRE DE VIE DANS LE QUARTIERS**

Action nouvelle

Objectif :

Réaliser des études techniques et des avant projets sommaires et détaillés pour la réalisation d'aménagements et d'équipements dans les quartiers de priorité n°1

Description :

En lien avec le dispositif de concertation et participation des habitants et en collaboration avec les services municipaux et la DDE, l'opérateur réalise les dossiers techniques des futures interventions

Territoires d'intervention : Les territoires de priorité 1

Public visé : Habitants du quartier

Durée : 4 mois

Date de démarrage : Septembre 2007

Résultats attendus : Production de dossiers techniques finalisés

Critères de performance :

- Nombre de dossiers produits
- Niveau de précision des dossiers
- Adéquation avec les attentes des habitants

Porteur : Commune

Partenaires : DDE

Coût prévisionnel d'objectif : 40 k€

Part CUCS Etat / Part CUCS Commune : 20 k€ / 20 k€

D.CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

ACTION n°D1b – 1/07 : PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DU CLSPD

Action nouvelle

Objectif :

Accroître les performances du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Description :

Dans la perspective d'un renouvellement (loi de prévention de la délinquance du 5 mars 2007), il s'agit de contribuer à l'animation du CLSPD. Pour ce faire, l'équipe opérationnelle du CUCS assure le secrétariat du Conseil ainsi que le lien avec les partenaires extérieurs (associations, personnes ressources, ...)

Territoires d'intervention : Territoires de priorités 1, 2 et 3

Public visé: Habitants de Saint-Laurent du Maroni

Durée : 1 an

Date de démarrage : Mai 2007

Résultats attendus :

Elaboration d'un programme opérationnel de lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance partagé par l'ensemble des acteurs concernés

Critères de performance :

- Cohérence du programme
- Complémentarité des actions proposées
- Suivi, évaluation de la mise en oeuvre

Porteur : Commune

Partenaires : Préfecture, Procureur, Gendarmerie, PAF, Douanes, Police municipale,

Coût prévisionnel d'objectif : 20 k€

Part CUCS Etat / Part CUCS Commune : 10 k€ / 10 k€

ACTION n°D1c – 1/07: ACTION DE PROXIMITE – TRAVAIL DE RUE

Action nouvelle

Objectifs :

Aller à la rencontre du public en errance

Description :

Organiser des maraudes aux heures et endroits stratégiques

Territoires d'intervention : Territoires de priorités 1, 2 et 3

Public visé:

- Jeunes de 17 à 35 ans
- 1000 jeunes

Durée : 3 ans

Date de démarrage : Mai 2007

Résultats attendus :

- Connaître les personnes en grande exclusion
- Orienter les personnes vers les structures adaptées (santé, insertion,...)

Critères de performance :

- Augmentation des files actives
- Nombre de personnes intégrées dans des processus de soins et d'insertion

Porteur : In PACT

Partenaires : Conseil Général, DSDS, CEGS, ADI

Coût prévisionnel d'objectif : 100 k€

Part CUCS Etat / Part CUCS Commune : 25 k€ / 0 k€

ACTION n°D1c – 2/07 : LA MAISON DES JEUNES

Action reconduite

Objectifs :

- Accueillir, écouter, favoriser toutes les activités qui concourent au lien social
- Informer et accompagner les populations dans la compréhension des services publics
- Prévenir et aider la résolution des conflits par la médiation et le dialogue
- Faciliter la transmission des savoirs et savoirs être entre les générations
- Renforcer la cohésion sociale par le soutien aux initiatives des populations
- Renforcer les liens par des activités de proximité en développant le sentiment de solidarité citadine

Description :

- Accueil des jeunes et de leur famille dans les locaux du 20 bd de Gaulle : écoute, accompagnement, orientation.
- Animation et rencontre de groupes
- Cours de langue et de transmission de savoirs et savoir-faire culturels

Territoires d'intervention : Territoires de priorités 1, 2 et 3

Public visé:

- Jeunes de 17 à 35 ans
- 1000 jeunes

Durée : 3 ans

Date de démarrage : En cours

Résultats attendus :

Accueil de public en situation de décrochage

Critères de performance :

- Nombre de jeunes accueillis
- Qualité du suivi et des prises en charge proposées

Porteur : Mama Bobi

Partenaires : DTEFP, associations

Coût prévisionnel d'objectif : 75 k€

Part CUCS Etat / Part CUCS Commune : 10 k€ / 5 k€

E.SANTE ET ACCES AUX SOINS

ACTION n°E2b – 1/07 : ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ATTEINTES DU VIH, DES HEPATITES ET/OU HTLV-1

Action reconduite

Objectifs :

- Améliorer la prise en charge globale des patients atteints par le VIH, les hépatites et le HTLV-1
- Soutenir les personnes atteintes dans le maintien de leur vie sociale, affective et sexuelle

Description :

3 axes d'interventions :

- Orientation et accompagnement d'un patient d'une structure à une autre
- Amélioration de l'environnement du patient (aide à l'accès au logement, conseils diététiques, soutien psychologique,...)
- Education thérapeutique du patient au sens large

L'action s'appuie sur un réseau regroupant des compétences et des expertises diverses dans le domaine du médico-social (hôpital, ville, ...). Il a pour but un accompagnement global et cohérent des malades en vue de l'amélioration de leur santé. Le réseau accueille les usagers lors de permanences dans un local. Des visites au domicile des patients sont effectuées pour évaluer l'environnement social, les attentes de la personne et les besoins à pourvoir.

Territoires d'intervention : Territoires de priorités 1, 2 et 3

Public visé:

- Personnes atteintes du VIH et/ou de diverses IST
- Plus de 200 patients suivis, plus de 3000 passages de grand public

Durée : 3 ans

Date de démarrage : En cours

Résultats attendus :

Amélioration de la qualité de prise en charge globale des patients

Critères de performance :

- Nombre d'usagers accueillis et accompagnés
- Nombre de rencontres par usager

Porteur : Réseau Matoutou

Partenaires : Hôpitaux, Conseil Général, Sous-préfecture, DSDS, CMPP, Préfecture, CGSS, Douanes, PAF, MLRG, National AIDS Program, Pharmacies et divers privés (médecins, pharmacies, associations, ...)

Coût prévisionnel d'objectif : 200 k€

Part CUCS Etat / Part CUCS Commune : 15 k€ / 0 €

ACTION n°E2c – 1/07 : INFORMATION ET PREVENTION CONTRE LES PRATIQUES A RISQUE

Action reconduite

Objectifs :

- Réduire les conduites addictives
- Promouvoir des comportements favorables à la santé physique et psychique
- Développer une éducation aux risques

Description :

- Diffuser des informations sur les conduites à risque et les conduites addictives en milieu scolaire et en milieu festif
- Intervention au sein des établissements : supports audio et vidéo, jeux interactifs, quizz
- Tenue de stands d'information, distribution de brochures au cours des fêtes de quartiers

Territoires d'intervention : Territoires de priorités 1, 2 et 3

Public visé:

- Enfants à partir de 10 ans, jeunes adultes
- 3500 à 4000

Durée : 3 ans

Date de démarrage : En cours

Résultats attendus : Réduction des conduites addictives et à risques

Critères de performance :

- Nombre de personnes rencontrées
- Nombre de brochures distribuées
- Nombre de personnes orientées vers des structures spécialisées

Porteur : In PACT

Partenaires : Conseil Général, DSDS, ADI, Education Nationale

Coût prévisionnel d'objectif : 100 k€

Part CUCS Etat / Part CUCS Commune : 25 k€

ACTION n°E2c – 2/07 : PREVENTION CONTRE LE VIH ET LES IST

Action reconduite

Objectifs :

- Promouvoir les comportements préventifs dans les populations et zones prioritaires
- Promouvoir la démarche de dépistage du VIH et des IST

Description :

- Diffusion des informations sur les conduites à risque, utilisation d'outils de prévention
- Actions de proximité afin de mobiliser les quartiers
- Séances d'éducation à la sexualité dans les collèges, lycées, centres de formation

Territoires d'intervention : Territoires de priorités 1, 2 et 3

Public visé:

- Enfants à partir de 10 ans, jeunes adultes
- 3000 personnes

Durée : 3 ans

Date de démarrage : En cours

Résultats attendus : Réduction des contaminations

Critères de performance :

- Nombre de personnes rencontrées
- Nombre de brochures distribuées
- Nombre de personnes orientées vers des structures spécialisées

Porteur : Réseau Matoutou

Partenaires : Hôpitaux, Conseil Général, Sous-préfecture, DSDS, CMPP, Préfecture, CGSS, Douanes, PAF, MLRG, National AIDS Program, Pharmacies et divers privés (médecins, pharmacies, associations, ...)

Coût prévisionnel d'objectif : 60 k€

Part CUCS Etat / Part CUCS Commune : 5 k€ / 0 k€



VILLE DE SAINT-LAURENT DU MARONI

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE DE SAINT-LAURENT DU MARONI 2007-2009

ANNEXE 4 LE DISPOSITIF DE PILOTAGE ET D'ANIMATION

Sommaire

I.	Le pilotage du contrat.....	91 -
A.	Rôles du dispositif de pilotage	91 -
1.	Orienté la mise en œuvre du contrat.....	91 -
2.	Permet la mobilisation du droit commun	91 -
B.	Organisation et composition du dispositif de pilotage.....	92 -
1.	Organisation.....	92 -
2.	Composition	92 -
II.	Coordination, suivi et mise en œuvre.....	92 -
A.	Des missions différentes selon les thématiques	92 -
1.	Les missions de coordination et d'animation	92 -
2.	Les missions de mise en œuvre et de coproduction	93 -
3.	Une fonction d'interpellation et d'impulsion	93 -
B.	Organisation et composition du dispositif de coordination, suivi et mise en oeuvre	93 -
1.	Organisation.....	93 -
2.	Composition	93 -

I. Le pilotage du contrat

La vocation opérationnelle du CUCS et sa dimension partenariale impliquent un pilotage affirmé et continu de son équipe. La constitution d'un comité de pilotage doit répondre à la double exigence de suivi et d'adaptation des programmations ainsi qu'à la légitimation du chef de projet.

A. Rôles du dispositif de pilotage

Organe politique, le comité de pilotage est responsable de la mise en œuvre du contrat. A ce titre, il assure les deux missions essentielles suivantes :

1. Oriente la mise en œuvre du contrat

Le comité de pilotage valide les programmations, il autorise le financement des actions proposées par le chef de projet. Pour réaliser cette mission, le comité de pilotage doit pouvoir disposer d'informations sur les résultats attendus ou obtenus. Il doit notamment être précisément informé :

- des objectifs opérationnels poursuivis par l'action proposée,
- du rôle de l'action dans la stratégie globale d'intervention pour la thématique considérée,
- de l'impact attendu et des critères d'évaluation retenus,
- de l'évaluation de l'action de l'année précédente lorsqu'une reconduction est sollicitée.

Par ailleurs, les réunions du comité de pilotage doivent permettre une appréciation actualisée de l'état des sites, de l'efficacité globale du contrat et des points de blocages ou des pistes d'amélioration possibles.

L'ensemble de ces informations fait l'objet d'un rapport écrit (transmis préalablement au membre du comité) et présenté par le chef de projet.

2. Permet la mobilisation du droit commun

Le comité de pilotage, par ses relations étroites avec le chef de projet du contrat, donne un mandat implicite à ce dernier pour conduire la totalité de la programmation et notamment pour mobiliser les partenariats opérationnels et financiers nécessaires.

Le poids et le pouvoir du chef de projet dépendent directement de la lisibilité du soutien apporté par le comité de pilotage. Cette situation implique une composition large du comité de pilotage, ainsi qu'une représentation au plus haut niveau des partenaires.

Les deux fonctions principales du comité de pilotage se complètent et se répondent et sont indispensables à l'efficacité du contrat.

B. Organisation et composition du dispositif de pilotage

1. Organisation

Le comité de pilotage se réunit au moins 2 fois par an (en fonction du calendrier budgétaire et du dialogue de gestion). Une première réunion de bilan et de programmation est organisée au premier trimestre de l'année (février ou mars), une seconde réunion d'étape et de programmation en septembre ou en octobre.

Des réunions extraordinaires peuvent être provoquées à l'initiative du préfet ou du maire, le cas échéant sur proposition du chef de projet.

Les réunions du comité de pilotage, sont organisées selon un calendrier établi conjointement par le préfet et le maire, elles sont précédées de réunions techniques de préparation.

Les réunions du comité de pilotage marquent des étapes importantes dans l'exécution du contrat, des comptes-rendus détaillés sont rédigés et joints au document de présentation. Ils constituent la mémoire du contrat et alimentent les travaux d'évaluation.

Les réunions du comité de pilotage sont présidées alternativement par le maire et le préfet représenté par le sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Laurent du Maroni.

2. Composition

Le comité de pilotage est composé des signataires du CUCS. Toutefois, les signataires peuvent convenir d'associer les partenaires institutionnels (même s'ils ne sont pas signataires du contrat) dont l'action sur le territoire de la commune est liée à une thématique ou un territoire d'intervention du CUCS.

De plus, le maire et le préfet, le cas échéant sur proposition du chef de projet, peuvent inviter toutes personnes qualifiées aux réunions du comité de pilotage.

II. Coordination, suivi et mise en œuvre

La réalisation et la mise en œuvre du contrat sont confiées à un chef de projet. Le chef de projet est responsable devant le comité de pilotage. Il propose une programmation annuelle de nature à satisfaire aux orientations du contrat et à atteindre les objectifs opérationnels validés. Il rend compte des résultats obtenus et informe des difficultés de mise en œuvre qu'il rencontre. Pour l'exécution de sa mission, il s'appuie sur une équipe opérationnelle.

A. Des missions différentes selon les thématiques

1. Les missions de coordination et d'animation

Lorsque les interventions du CUCS s'appuient sur le travail d'un réseau d'acteurs locaux structurés, les missions de l'équipe opérationnelle s'attachent à garantir le partenariat, la mobilisation du droit commun et le respect des priorités territoriales. Il s'agit pour ces thématiques d'une double fonction de

coordination et de supervision. Les thématiques relevant de ce mode d'animation sont : « l'éducation et la réussite éducative » et la « santé et l'action sociale », « l'amélioration du cadre de vie ».

Cette fonction relève en principe principalement du chef de projet.

2. Les missions de mise en œuvre et de coproduction

Lorsqu'une thématique prioritaire ne peut être mise en œuvre de façon globale et concertée par les acteurs présents sur le territoire, il est nécessaire d'en confier le pilotage opérationnel à un chargé de mission spécialisé. Le volet « économie, emploi, formation » relève nettement de ce cas de figure.

3. Une fonction d'interpellation et d'impulsion

Le chef de projet peut, de sa propre initiative ou sur proposition de ses collaborateurs et partenaires, attirer l'attention des acteurs institutionnels sur toutes améliorations ou orientations susceptibles d'accroître la performance des interventions du CUCS ou d'améliorer la situation d'un site ou d'une catégorie de public. Le comité de pilotage est destinataire de ces sollicitations ou recommandations.

B. Organisation et composition du dispositif de coordination, suivi et mise en œuvre

1. Organisation

L'équipe opérationnelle est dirigée par une chef de projet. La chef de projet est la responsable hiérarchique directe du chargé de mission et du secrétariat. Par ailleurs, elle supervise le travail de la coordonnatrice du Programme de Réussite Educative et de la coordinatrice de l'Atelier Santé Ville. Pour ces deux agents, la chef de projet exerce, pour le compte du comité de pilotage, le pouvoir de contrôle et de recommandation qui revient au financeur.

2. Composition

L'équipe opérationnelle est composée de :

- 1 chef de projet
- 1 chargé de mission économie, emploi, formation
- 1 secrétariat